



COMMENT (RE)CONCILIER L'AGRICULTURE ET SON TERRITOIRE ?

Approches de l'espace et aménagement

FARRACHE Rachel
FIEDLER Sven
MERCKEL David
MOREL Aline
THIBAUT Laure

15/12/2009

Université De Strasbourg
Faculté de Géographie et d'Aménagement
Master 1 - AUDT

SOMMAIRE

| | |
|---------------------------|---|
| <i>Introduction</i> | 4 |
|---------------------------|---|

I) État des lieux : le lent déclin des liens entre l’agriculture et son territoire..... 6

| | |
|---|-----------|
| 1) Histoire de l'agriculture régionale et locale | 6 |
| a) <i>De la préhistoire à la renaissance</i> | 6 |
| b) <i>Époque moderne</i> | 7 |
| 2) Une mutation qui se poursuit encore aujourd'hui sur le territoire | 9 |
| a) <i>Description des territoires agricoles</i> | 9 |
| b) <i>Exploitations et population agricole</i> | 11 |
| c) <i>Productions et pratiques agricoles</i> | 12 |
| d) <i>Transformation et commercialisation</i> | 15 |
| 3) Une agriculture en partie déconnectée de son territoire | 16 |
| a) <i>Le risque des coulées de boue</i> | 16 |
| b) <i>Les impacts sur la biodiversité</i> | 17 |
| c) <i>La protection des eaux de surface et souterraines</i> | 18 |
| d) <i>Les paysages</i> | 19 |

II) Politiques et stratégies : l'entremêlement des échelles gêne la mise en place d'une dynamique réellement locale 22

| | |
|---|-----------|
| 1) La Politique Agricole Commune européenne | 22 |
| a) <i>Présentation générale de la politique communautaire</i> | 22 |
| b) <i>Des mécanismes et des modes d'interventions en constante évolution</i> | 24 |
| c) <i>De nouvelles orientations difficiles à mettre en œuvre</i> | 26 |
| 2) État, Région, Département : état des lieux des politiques agricoles publiques en France | 27 |
| a) <i>Axe 1 : économie et compétitivité</i> | 27 |
| b) <i>Axe 2 : Environnement</i> | 30 |

| | |
|---|-----------|
| 3) Politiques locales : les prémices d'une réelle réflexion sur la relation de l'agriculture au territoire | 34 |
| a) <i>L'entretien du paysage</i> | 34 |
| b) <i>Des marchés qui peinent à se mettre en place et à se diversifier sur le territoire</i> | 36 |
| 4) Stratégies des agriculteurs de la communauté de commune au regard des politiques publiques : principaux enjeux de développement | 37 |
| a) <i>Une tendance principale, difficile à remettre en question : la recherche de la compétitivité à l'échelle internationale</i> | 37 |
| b) <i>Agriculture, développement local et développement durable sur le territoire de la communauté de communes.....</i> | 38 |

III) Quel avenir pour l'agriculture sur le territoire ?..... 41

| | |
|---|-----------|
| 1) Orientation n°1 : promotion du développement local agricole, auprès des agriculteurs et des populations | 41 |
| a) <i>Axe 1 : développement des filières courtes</i> | 41 |
| b) <i>Axe 2 : valorisation du secteur agricole auprès de la population locale et touristique .</i> | 43 |
| 2) Orientation n°2 : lancement d'une dynamique d'agriculture durable | 44 |

Conclusion **48**

*Annexes.....*49

| | |
|---------------------------|----|
| <i>Bibliographie.....</i> | 50 |
| <i>Cartes.....</i> | 51 |

Introduction

Le territoire de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn est un espace au caractère rural très marqué. Cette orientation est le fruit d'une évolution longue, héritage d'une société majoritairement paysanne. Pourtant, aujourd'hui, différents éléments tendent à séparer les communes de leur patrimoine « terrestre ». Cette évolution s'est ancrée dans le territoire de manière diffuse, et ce depuis près d'un siècle. Elle a contribué à fracturer l'espace rural en entités indépendantes entre elles, tournées vers différents pôles d'attraction. Malgré la survivance de certaines spécificités agricoles, dans les pratiques et les productions, et le maintien de quelques débouchés locaux, l'agriculture du territoire poursuit une dynamique nationale de standardisation, dont les productions ne correspondent pas aux besoins locaux. Aujourd'hui, une réflexion doit se mettre en place autour des nouveaux enjeux de l'agriculture, à savoir, le développement local et le développement durable. Cette réflexion doit avoir pour horizon le rétablissement d'un équilibre territorial global, et c'est pour cela qu'elle doit pleinement intégrer la problématique agricole.

Dans le cadre de l'agriculture, cette réflexion sera ardue à mener, car cette activité est soumise à des échelles dépassant largement le cadre territorial. Les mutations qu'elle a subies sur le territoire attestent bien de la dépendance de celle-ci à des orientations définies depuis 50 ans par les instances européennes et nationales. Cette situation conduit souvent à une certaine inertie locale en terme d'agriculture de la part des différents acteurs concernés : agriculteurs mais aussi pouvoirs locaux et consommateurs. On pense que le développement agricole doit s'imposer de manière exogène et que les initiatives locales n'ont pas de poids dans l'évolution de cette activité. Comment, alors, (ré)concilier agriculture et territoire ?

Pour répondre à cette question, nous allons dans un premier temps décrire l'état actuel de l'agriculture du territoire, afin de montrer que les profondes mutations qu'elle a subies au siècle dernier l'ont en partie déconnectée de son territoire. Ensuite, nous envisagerons les causes extraterritoriales de cette mutation et la façon dont le local y a répondu, afin de dégager les enjeux de l'agriculture de demain. Pour finir, nous essayerons de définir le rôle que peut avoir la communauté de communes dans la réflexion sur l'agriculture de son territoire.

Première partie

I) État des lieux : le lent déclin des liens entre l'agriculture et son territoire

L'agriculture a amené les hommes à se sédentariser, et donc à faire émerger la notion de territoire. Elle a dessiné le cadre de vie des hommes au cours des siècles, tenant une place majeure dans la vie rurale. Aujourd'hui, la population agricole est largement minoritaire dans le monde rural et elle a en charge environ un tiers de la surface intercommunale. Elle continue donc de modeler le territoire, mais de façon excentrée, créant souvent des espaces étrangers à la population locale et une production inadaptée aux besoins locaux. Comment s'est effectué ce glissement ? Quels en sont les enjeux actuels ?

Nous retracerons tout d'abord l'histoire de l'agriculture régionale et locale. Nous analyserons ensuite les tendances récentes de l'agriculture sur le territoire. Enfin, nous mettrons en avant les dysfonctionnements écologiques induits sur le territoire par les nouvelles formes de l'agriculture.

1) Histoire de l'agriculture régionale et locale : des origines aux évolutions actuelles

a) De la préhistoire à la renaissance : avec la sédentarisation, le territoire s'organise autour de l'agriculture et s'adapte à l'évolution de l'outillage et des systèmes de production

La présence humaine est attestée en Alsace dès 600 000 av. J.-C. Il s'agit alors d'une population nomade de chasseurs-cueilleurs. Les premières traces d'agriculture dans la région datent de - 10 000, mais c'est surtout au néolithique (- 5000) que celle-ci se développe sur les terres les plus riches, sous la forme d'une agriculture semi-nomade de brûlis. A l'âge du bronze, suite à l'invasion des celtes agriculteurs et éleveurs, s'engage un mouvement de sédentarisation et de colonisation des terres par le défrichement et l'installation dans certains massifs forestiers (Haguenaue par ex.). L'invention d'outils comme l'araire permet un labour superficiel. A l'âge du fer se développent des relations commerciales avec des peuples éloignés. La conquête, en 60 av. J.-C., et l'occupation romaine de l'Alsace apporte à la région des réseaux de communication plus performants et une période de prospérité liée à l'établissement de la *pax romana*. Le peuplement de l'espace est alors inégal : dense sur les bonnes terres, dispersé sur les zones marécageuses et quasi nul dans les vallées intra-vosgiennes.

Après le départ des romains au Vème siècle ap. J.-C., s'ouvre le Moyen Âge qui connaît plusieurs évolutions agricoles. On a tout d'abord l'apparition de nouveaux outils (charrue, bêche, houe, ...) et l'adoption de la pratique de la rotation des cultures avec jachère. La jachère consiste en

un travail important sur le sol qui n'est pas laissé au repos mais enrichi par l'enfouissement de biomasse lors des labours. Les animaux peuvent y pâturer, mais sur une partie de l'année seulement, afin de ne pas appauvrir un sol déjà très sollicité. Du XI^{ème} au XIII^{ème} siècle, on assiste à l'augmentation des rendements et des surfaces cultivées grâce à l'adoption de la culture attelée lourde. En lien avec ce mouvement, l'invention de la faux permet de rentrer les foins pour nourrir les animaux d'élevage l'hiver, celles du râteau et du chariot de rassembler le fumier et de le porter aux champs pour fertiliser les sols. Le temps de travail des paysans est donc allongé par les nouvelles tâches qui apparaissent (fauchage, entretien des bêtes l'hiver, ...).

Aux XIV^{ème} et XV^{ème} siècles, l'Europe connaît une forte chute de population notamment du fait d'épidémies (pestes) mais aussi à cause de disettes et famines qui marquent les limites du système de jachère. Au XVI^{ème} siècle, le rétablissement des populations entraîne alors une pression démographique qui pousse à adopter un système d'assolement sans jachère déjà utilisé en Flandre. Il s'agit de cultures rotatives intégrant des plantes qui enrichissent le sol en minéraux, comme les légumineuses ou les navets. Ce modèle se répand dans toutes les régions d'Europe où le système foncier est adapté, c'est-à-dire partout où il n'existe pas de très grandes exploitations. L'élevage est aussi touché par ce mouvement de diversification et d'intensification, notamment avec l'apparition de l'élevage couplé bovin/porcin.

b) Époque moderne : l'intensification, l'industrialisation et la mondialisation modifient la place et les objectifs de l'agriculture qui se détournent en partie de l'espace local

Aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles, dans le sillage de l'Angleterre, se développe la commercialisation interrégionale, voire internationale, des productions agricoles, notamment grâce aux progrès du machinisme et à la réorganisation de la propriété foncière. Des cultures spécialisées apparaissent alors sur certains espaces.

La seconde révolution agricole se développe ensuite en lien avec la révolution industrielle (fin XVIII^{ème} pour l'Angleterre – XIX^{ème} en France). Un matériel nouveau est créé (moissonneuses, faucheuses, batteuses à vapeur, ...) qui permet l'augmentation des rendements. Au début du XX^{ème} siècle, avec la mécanisation, on assiste à un bond de la production agricole, destinée au marché national et international.



**Exemple d'illustration 1 : tracteurs d'aujourd'hui.
Photo personnelle : Laure Thibault.**

En Alsace, les révolutions agricoles ont des effets palpables aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles mais n'engendrent pas de modifications majeures de l'espace rural. La tradition de la polyculture à base de grain se maintient, de même que les groupes villageois, qui se sont partagés les biens communaux. Des productions spécialisées se mettent en place mais connaissent des succès inégaux (houblon, tabac, arbres fruitiers, cultures maraîchères, ...). Cette faible évolution de l'agriculture s'explique avant tout par une extrême parcellisation, incompatible avec les nouvelles techniques agricoles. Au regard du commerce international et national, l'Alsace est alors peu compétente en termes de rendements, son agriculture est peu rentable, et ce jusqu'après la seconde guerre mondiale.

Se développe alors en Alsace une tradition de pluriactivité : à partir du XIX^{ème} siècle, on a une augmentation forte du nombre d'ouvriers-cultivateurs et de journaliers accédant à la petite propriété. Sur le territoire de la communauté de communes, cette mixité d'activité se développe notamment autour de l'industrie pétrolière. Cette façon de compléter les revenus par l'agriculture engendre un mode de vie contraignant pour les espaces ruraux et tend à rendre majoritaire les moyennes et petites exploitations. Il faut noter que c'est à cette époque que se développent les ceintures de vergers autour des villages (*voir carte 1 et 2*), dont les productions étaient autoconsommées par les ouvriers-cultivateurs.

C'est après la seconde guerre mondiale que le territoire de la communauté de communes, à l'image de l'Alsace, connaît une amélioration de la productivité agricole, en lien avec l'utilisation des nouvelles techniques portées par le développement de l'agriculture industrielle (mécanique et chimique) et des filières agroalimentaires. Cette évolution fondamentale engendre un exode rural et un vieillissement des populations rurales, ainsi qu'une restructuration de la propriété foncière au profit des exploitations les plus rentables, c'est-à-dire le plus souvent les exploitations les plus grandes et les plus mécanisées. Le nombre d'agriculteurs diminue alors fortement jusqu'à devenir négligeable au regard de la population locale, mais leurs conditions de vie s'améliorent nettement.

Néanmoins, si l'agriculture du territoire s'est insérée dans l'économie mondiale, elle en partage les problèmes dus à la surproduction et à la baisse des prix des produits agricoles. En effet, dès les années 1920, l'Europe a été confrontée à une crise de surproduction qui a engendrée la baisse des cours de certaines productions, notamment céréalières. Cette surproduction est engloutie dans le gouffre de la seconde guerre mondiale puis se manifeste à nouveau : dans l'ensemble et de façon continue, les prix agricoles sont en baisse, ce qui explique les révisions de la Politique Agricole Commune (PAC) dans le sens d'une diminution des quotas et des aides.

Aujourd'hui, l'agriculture se heurte aussi aux questions environnementales, apparues dès le début

du XX^{ème} siècle, et à l'extension de l'espace urbain et périurbain. Pourtant, le mouvement d'intensification se poursuit largement sur le territoire et continu à rechercher une compétitivité viable dans le cadre de la mondialisation. L'évolution de l'agriculture du territoire de la communauté de communes, malgré une distinction Nord/Sud et certaines pratiques locales divergentes, met à mal la polyculture traditionnelle mais aussi le visage entier du territoire qui voit son héritage agricole se standardiser.

2) Une mutation qui se poursuit encore aujourd'hui sur le territoire, malgré un clivage progressif Nord/Sud permettant le maintien de quelques spécificités agricoles locales

a) Description des territoires agricoles : une gradation N/S qui préserve une certaine diversité

Aujourd'hui on peut distinguer trois principaux secteurs agricoles sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes.

➤ **Premier secteur :**

Les prémices de la plaine d'Alsace, composées géomorphologiquement de la terrasse de Haguenau, sont caractérisées par des sables siliceux. Le sol sableux permet un usage agricole large lorsqu'il est irrigué. Actuellement, ces sols sont mis en valeur par des cultures intensives de céréales et par de l'élevage (essentiellement de bovins et de volailles).

Sur ces vingt dernières années, l'évolution de l'agriculture sur cette zone est caractéristique de l'ensemble du territoire national. Le nombre d'exploitations diminue alors que la Surface Agricole Utile (SAU) moyenne augmente, ceci accompagné d'une intensification des systèmes de production. Notons que l'on passe de 25 ha de maïs en moyenne par commune en 1979 à 96 ha en 2000.

D'autre part, on relève une réduction de l'élevage d'ovins et de bovins. Néanmoins, il s'avère que les élevages subsistants, replacés en dehors des centres urbains, restent conséquents. La chute de ce secteur sur le territoire entraîne une réduction de la surface des prairies permanentes d'environ 25 % ces 20 dernières années.

Ces différents constats démontrent bien l'évolution progressive des systèmes d'exploitation de type polyculture-élevage vers des systèmes spécialisés en production végétale, même s'il est vrai que cette tendance s'est atténuée ces dernières années avec les nouvelles réglementations de la PAC.

Cette intensification des systèmes de production dans les prémices de la plaine d'Alsace s'est réalisée par le drainage croissant des sols en vue de leur amélioration, mais également par le remembrement et le recours massif aux produits phytosanitaires.

➤ **Second secteur :**

Un secteur intermédiaire défini par la zone de Piémont, composé géomorphologiquement par les collines marneuses du Trias et du Lias. Le sol y est argileux et apte à la culture. L'usage agricole de ce type de sol est prairial et viticole sur les pentes bien exposées mais la mise en valeur actuelle du sol nous montre que la vigne a quasiment disparu et que les surfaces en vergers et en herbes tendent à diminuer constamment au profit des cultures de maïs et de l'extension du bâti.

Un site classé Natura 2000 se trouve sur cette zone de collines sous-vosgiennes. Ce site fait l'objet d'un ensemble de dispositifs nationaux et européens pour favoriser des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement. On pourra citer parmi eux des conseils technico-économiques incitant les exploitants à des pratiques économes ou protectrices en matière d'apports azotés et de traitements phytosanitaires, des mesures incitatives sur le plan financier comme une compensation des surcoûts liée à une modification des pratiques, etc.

Cet ensemble atténue la rupture paysagère et organisationnelle entre la terrasse d'Haguenau décrite précédemment et les zones de fortes pentes.

➤ **Troisième secteur :**

Enfin, un secteur caractérisé par un relief plus montagnard situé dans le massif gréseux des Vosges. Cette zone additionne plusieurs handicaps majeurs qui dissuadent l'implantation de surfaces agricoles : des sols à faible potentiel de production, un relief accidenté et une urbanisation occupant les secteurs les plus plats.

Le secteur est occupé en majeure partie par de la forêt, des prairies en fauche et des pâturages destinés à l'élevage de chevaux et d'ovins mais la céréaliculture se développe de plus en plus lorsque les pentes sont moins importantes. Cette dernière se développe également dans les fonds de vallées mais s'accommode difficilement aux sols hydromorphes et engorgés. Ce secteur est le plus touché par la déprise agricole et l'entretien du paysage y est maintenu grâce à des



**Exemple d'illustration 2 : vue des hauteurs de Wingen.
Photo personnelle : Laure Thibault.**

exploitants de la plaine qui louent les pâturages pour leurs moutons. Dans les zones les plus humides, des anciennes prairies de fauche ont été délaissées faisant apparaître des secteurs en friche, posant des problèmes d'ordre paysager.

Ainsi, d'amont en aval du territoire, l'agriculture extensive évolue en une agriculture beaucoup plus intensive, orientée vers la céréaliculture. Les exploitants bénéficient de terres plus riches et ont de ce fait de moins en moins recours à la diversification qui permet à de nombreuses exploitations de montagne de compléter un revenu plus faible des activités agricoles.

b) Exploitations et population agricole : malgré une chute de la population agricole, l'héritage de petites propriétés dispersées continu à freiner la formation des exploitations en agriculture intensive

On estimait en 1979 un nombre de 408 exploitations agricoles, contre seulement 339 en 1988, puis 228 en 2000 (*voir carte 3*), et les agriculteurs exploitants ne représentent aujourd'hui que 0,5 % de la population totale du territoire (*voir carte 4*). La déprise agricole a touché l'ensemble de la communauté de communes, ce qui explique la disparition de 30 % d'exploitations entre 1988 et 2000. Dans certaines communes, il ne réside aucun agriculteur bien que la plupart de ces villages se trouvent sur des terres fertiles qui sont alors exploitées par les exploitants des communes alentours. Dans d'autres communes, comme Lembach ou Preuschedorf (*voir carte 1*), il y a encore 19 à 24 agriculteurs exploitants, ce qui montre que l'activité agricole voit son poids démographique et économique se marginaliser mais pas de manière homogène sur tout le territoire.

La déprise agricole conduit à la disparition de nombreuses exploitations dont les surfaces sont reprises par les exploitations restantes, ce qui explique que la SAU totale augmente. Elle a en effet augmenté de 4 % (pour atteindre plus de 30 % du territoire : *voir carte 2*) et la SAU moyenne de 60 % (25,6 ha en 2000). Il faut noter que ces valeurs restent inférieures à celle du département. L'augmentation de la SAU moyenne est pour sa part due à la forte augmentation de la SAU moyenne des exploitations professionnelles (69,3 ha en 2000). Le pourcentage de ce type d'exploitation est en hausse légère, ce qui traduit une tendance française et alsacienne d'extension et de mécanisation. Il reste tout de même un nombre important de petites et moyennes exploitations sur le territoire de la communauté de communes et en Alsace, trait caractéristique de cette région dû à son héritage agricole.

En lien avec cette évolution, on constate que le nombre d'agriculteurs pluriactifs reste très

supérieur à celui des agriculteurs à temps plein. En 2000, ces derniers représentent pourtant 27 % du total des agriculteurs exploitants, contre 21 % en 1988 : la lente augmentation du pourcentage d'exploitations professionnelles se double d'un mouvement vers la mono-activité. Les pluriactifs marquent l'héritage alsacien d'une complémentarité des revenus entre l'agriculture et une activité le plus souvent industrielle, aujourd'hui en majorité externe au territoire de la communauté de communes (Haguenau, Wissembourg, Allemagne, ...). Cela dénote d'une certaine attirance envers la terre et sa culture ainsi que d'un attachement à un patrimoine familial qui fournit une sécurité financière. C'est principalement la présence des doubles actifs qui a permis d'atténuer les effets de la déprise agricole et de ralentir le mouvement de standardisation, ils conservent donc un rôle important dans le maintien des espaces agricoles et paysagers.

On assiste aussi, en parallèle, à une mutation de la main d'œuvre agricole et de ses comportements. Si la plus grande part des actifs restent familiaux (86 % des Unités de Travail Annuel), les UTA salariées ont augmenté de 85 % entre 1988 et 2000 quand les premiers enregistraient une diminution de leur total. De même, les installations des jeunes agriculteurs se font essentiellement dans le cadre familial mais la plupart des jeunes agriculteurs sont issus du lycée agricole. Il s'agit toujours ici du mouvement de professionnalisation des exploitants. La reprise des exploitations par de plus jeunes reste aujourd'hui un problème important, notamment dans le cadre de productions contraignantes (ex : élevage laitier). Les chefs d'exploitations et co-exploitants du territoire sont d'ailleurs en moyenne plus âgés que ceux du Bas-Rhin, bien que toujours plus jeunes que la moyenne française.

c) Productions et pratiques agricoles : l'évolution et la modernisation de l'agriculture démontrent l'apparition de procédés plus intensifs

Actuellement, l'agriculture trouve son maintien dans l'intensification de ses pratiques et la diversification de ses productions. Les exploitants sont soumis à des objectifs de rentabilité et de productivité du marché de plus en plus exigeants. C'est pourquoi, le recours à la production de cultures à forte marge brute, telle que le maïs, est la condition de la survie des exploitations et d'un revenu agricole suffisant. C'est la raison pour laquelle la plupart des cultures spéciales ont disparu et que les vergers voient leurs surfaces grignotées. De plus, le secteur de la plaine offre un nombre conséquent de terres fertiles qui sont donc propices aux fonctionnalités de l'agriculture intensive. Cette pratique agricole s'étend grâce aux aides européennes et nationales mais reste freinée par le maintien de la diversité des productions, surtout en plaine. En effet, leur présence permet d'atténuer l'augmentation du nombre d'exploitations en monoculture mais aussi de perpétuer un entretien du paysage important afin de limiter parfois la fermeture des paysages dans les secteurs de déprise

agricole et ce malgré la petite taille de leur exploitation.

➤ **Destination de la SAU :**

Sur le territoire de la communauté de communes, on constate une faible augmentation de la surface de terres labourables, en lien avec une faible diminution des surfaces herbagères entre 1988 et 2000. Au sein des terres labourables, les céréales (et notamment le maïs) sont une production en hausse et atteignent 77 % du total des terres labourées. La SAU destinée aux fruits et légumes voit aussi sa part augmenter, quoi que bien plus faiblement (de 12 à 14 ha entre 1988 et 2000).



Exemple d'illustration 3 : tracteur labourant un champ de maïs. Photo : office de tourisme Sauer-Pechelbronn.

La surface destinée directement au cheptel se réduit de façon plus conséquente et marque l'augmentation du nombre d'exploitations d'élevage intensif. La mutation du cheptel explique aussi cette réduction.

En résumé, on remarque une tendance à la standardisation et à la banalisation des paysages par l'intensification et la normalisation de l'agriculture due au développement massif de la monoculture de maïs qui s'est quasiment généralisée jusque dans les fonds de vallons. Par ailleurs, les parcelles herbagères et arborées tendent à diminuer fortement au profit de l'agriculture intensive mais aussi de l'extension urbaine qui menace les terres agricoles. On remarque d'ailleurs qu'entre 1962 et 2000 les surfaces destinées à l'urbanisation ont augmenté de 5 ha par an, selon le Schéma de Cohérence Territoriale d'Alsace du Nord (SCoTAN). Ces extensions se pratiquent principalement le long des axes de communication et dans les vallées. L'augmentation des besoins en espaces est surtout liée au développement des agglomérations les plus proches comme Haguenau ou Wissembourg (*voir carte 5*) et se traduit par une consommation importante d'espaces agricoles.

En ce qui concerne les vergers, ceux-ci ne font pas l'objet d'une activité commerciale. Aujourd'hui, ils tendent d'ailleurs à être délaissés et même à disparaître car leur entretien est trop contraignant (surtout en termes de temps) et les agriculteurs préfèrent souvent s'en débarrasser pour en faire des terres labourables. D'après le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord (PNRVN), on remarque une perte entre 15 et 20 % d'arbres fruitiers des vergers traditionnels entre 1999 et 2002.

Cependant, dans de rares secteurs l'extension du bâti par de nouvelles constructions a assimilé certains arbres fruitiers dans leur propriété. Quelques communes commandent même de nouvelles plantations de vergers car ils permettent d'atténuer l'érosion des sols, de maintenir une biodiversité particulière et d'entretenir un patrimoine culturel et une attractivité touristique.

➤ **Evolution des cheptels (voir cartes 6 et 7) :**

Depuis les années 90, on assiste à la diminution du cheptel bovin et ovin qui se traduit par une diminution des surfaces en herbe. Les systèmes d'élevage traditionnels subissent à l'image du département une perte importante de leurs effectifs, tant au niveau du cheptel (bovin, ovin) qu'au niveau du nombre d'exploitations. Cette évolution s'accompagne d'une forte concentration du cheptel au sein d'unités plus grandes, ce qui montre que l'élevage se conduit en intensif.

Sur le territoire, les bovins ont connu entre 1988 et 2000 une perte de 12 % de leur effectif. Les exploitations laitières sont encore majoritaires (surtout en plaine) mais sont beaucoup moins nombreuses depuis la mise en place des quotas en 1984. Le nombre de producteurs laitiers est passé de 125 à moins de 20 aujourd'hui. Ils produisent 3,4 millions de litres de lait sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes mais aussi beaucoup de céréales et de viande qui sont vendues à la coopérative pour compléter leur revenu.



Exemple d'illustration 4 : Vache dans un pré.
Photo personnelle : Laure Thibault.

La diminution du nombre d'élevages ovins ces 10 dernières années est moins importante que dans l'ensemble du département. La filière ovine est attractive du fait de la disponibilité de droit à produire (Prime Compensatrice Ovine) sur le département alors que les quotas laitiers et les Primes Vaches Allaitantes sont très limités. Cela a conduit beaucoup d'exploitations à se diversifier en démarrant un élevage ovin, phénomène particulièrement visible depuis la campagne de communication menée par l'établissement départemental de l'élevage en 2003/2004. Reste aujourd'hui les problèmes de la disponibilité des terres et du peu d'avenir des grands élevages de la communauté de communes, du fait de la concurrence d'autres territoires.

Par ailleurs, se développe la production de volailles : le cheptel de la communauté de communes est multiplié par 4 entre 1988 et 2000, en lien avec un mouvement généralisé en Alsace.

Cette production nécessite une surface d'élevage peu importante, notamment dans le cadre d'élevages hors-sol bien qu'il existe de l'élevage labellisé. C'est aussi une production moins contraignante que l'élevage laitier, et qui semble plus appréciée des jeunes agriculteurs.

➤ *Mécanisation et remembrements :*

En une trentaine d'années, la révolution agricole, synonyme de mécanisation et d'intensification, qu'a connue la communauté de communes Sauer-Pechelbronn a accru la responsabilité de l'agriculture dans la dégradation du patrimoine naturel de la région.

Afin de faciliter le travail des machines, les remembrements ont été appliqués sur toute l'Alsace depuis 1950. C'est donc près de 80 % de la SAU alsacienne qui a été remembrée. Or un champ céréalier compte 1 à 1,5 arbres à l'hectare quand un terrain non remembré consacré à la polyculture traditionnelle en compte en moyenne 5 à 6. Les procédures d'aménagement foncier actuelles permettent de légers progrès dans la préservation des zones arborées et des milieux naturels sensibles, ainsi qu'une possible renaturation des terrains agricoles. Mais si l'on encourage aujourd'hui la replantation d'arbres ou de haies, il ne faut pas oublier que de telles zones sont encore détruites, afin d'accroître la surface de production.

Le nombre moyen de tracteurs pour 100 exploitations en Alsace est passé de 11 en 1955 à 140 en 1988. Si ce chiffre évolue peu depuis, les tracteurs sont toutefois de plus en plus puissants puisque la part de tracteurs de plus de 55 CV est passée de 25 % en 1979 à 45 % en 1988. L'Alsace apparaît ainsi largement suréquipée avec une moyenne de 10 tracteurs pour 100 ha contre 5 en moyenne en France. La nécessité d'amortir ces importants investissements en matériel, 2 fois plus importants que pour le reste de la France, conduit les agriculteurs à intensifier encore plus leur mode d'exploitation. La productivité du sol alsacien est ainsi l'une des plus élevée de France alors même que la rentabilité du travail et du capital reste nettement inférieure aux moyennes nationales.

d) Transformation et commercialisation : des filières locales presque inexistantes qui peinent à se développer

Dans l'ensemble, la transformation et la commercialisation ne sont pas à destination du territoire local. Tout d'abord, les productions céréalières intensives n'ont aucun débouché sur le territoire local. Elles sont donc revendues à des coopératives qui les traitent et les revendent ailleurs. Une partie est conservée (ou échangée) afin de nourrir les bêtes. Cette production de masse, uniquement destinée à une autre agriculture, n'est pas une voie de développement local.

De même, l'élevage ne trouve que très peu de moyens de transformer et de commercialiser

localement sa production. Le lait est peu vendu directement sur le territoire, mis à part à quelques boulangeries ou restaurants. La viande est vendue presque en totalité à la coopérative régionale COPVIAL, qui s'occupe de rechercher des circuits de vente régionaux ou nationaux. Inexistantes en ce qui concerne la viande bovine, les filières courtes sont utilisées ponctuellement par les moutonniers, lors des fêtes musulmanes. Les volailles représentent la production de viande la plus vendue « à la ferme » : poulets, « volailles festives » (dindes, canards, pintades) ou œufs peuvent constituer jusqu'à 10 % du revenu des éleveurs.

Par ailleurs, la filière courte est surtout exploitée par les agriculteurs à la production diversifiée, vendant sur les marchés des légumes, des fruits et de la volaille ainsi que des produits fabriqués à la ferme (fromage, charcuterie, miel, jus de pomme, ...). Les agriculteurs cherchent parfois à mettre en valeur la production destinée à ces marchés par la labellisation et la certification. Les marchés sont tout de même peu présents et peu mis en valeur sur le territoire, ces agriculteurs se tournent donc vers les espaces voisins, principalement vers le PNR des Vosges du Nord et vers la zone transfrontalière. Quelques exploitations sont aussi tournées vers un agro-tourisme de qualité, notamment vers l'hostellerie (restaurants et visites à la ferme, gîtes ruraux, ...) et l'activité équestre.

On peut aussi noter certaines associations ou communes qui pratiquent la vente de jus de pommes, mais ceci est plutôt considéré comme une activité « folklorique » que comme une réelle activité économique.

3) Une agriculture en partie déconnectée de son territoire : illustrations par les questions des risques, de l'environnement et des paysages

L'aspect économique de l'agriculture est devenu prédominant lorsque l'on aborde les dynamiques de cette activité. Cependant, cet aspect reste étranger au territoire local, ce qui entraîne des dynamiques de fragilisation des systèmes naturels, tels que les sols, l'eau, les écosystèmes, etc. Cette déconnexion est mise en abîme par la question des paysages, synthèse des organisations humaines, animales et végétales.

a) Le risque des coulées de boue

Ce risque, principalement apparu du fait de l'intensification des pratiques agricoles, est présent sur la plupart des versants des collines labourées, comme à Woerth où la couche superficielle d'un versant s'est récemment déversée dans un quartier de la ville. La cause agricole en

est la fragilisation de sols peu cohésifs (limons loessiques) par le labour et le développement de cultures à faible enracinement et laissant le sol nu en hiver (principalement le maïs, en développement régulier). Les collines de la partie sud de la communauté de communes sont aujourd'hui très marquées par la maïsiculture, aux dépens d'espaces boisés, de prairies et de vergers, qui protègent mieux les sols de l'érosion. Lors des pluies importantes de printemps et d'automne, le



Exemple d'illustration 5 : Coulée de boue à Niederroedern en Alsace du Nord en 2008.

Photo : archives DNA.

ruissellement emporte la couche superficielle. Des études menées sur les terrains loessiques d'Alsace du Nord ont montré que le ruissellement a emporté 10 à 50 fois plus de terre par hectare et par an que ce qui se forme naturellement sur les mêmes surfaces et période. Il faut cependant noter que l'agriculture n'est pas la seule responsable de ce risque : l'urbanisation est aussi vectrice de celui-ci en s'installant à proximité de zones fragiles ou en en créant elle-même.

b) Les impacts sur la biodiversité

La question du maintien de la biodiversité se pose aujourd'hui à l'agriculture, notamment intensive. En effet, si les écosystèmes du territoire se sont adaptés aux mutations de l'agriculture vivrière, ils entrent en contradiction avec la logique de standardisation qu'exerce sur le territoire l'agriculture intensive. La transformation de prairies exploitées de façon extensive en terres labourées, par exemple, détruit l'habitat d'espèces rares. Ces formations végétales variées, riches en biodiversité et dominantes jusqu'au milieu du XX^{ème} siècle, notamment dans les fonds de vallées, n'existent plus que par lambeaux plus ou moins bien entretenus.

Autre exemple, les plantes messicoles disparaissent presque totalement des champs, du fait des traitements chimiques des champs et de la sélection des semences, se réduisant à une ou deux espèces très résistantes, au détriment de plus de 50 espèces cohabitant anciennement. La faune locale connaît elle aussi la destruction de son habitat naturel par les pratiques d'agriculture intensive. Celles-ci engendrent par exemple l'arrachage de haies, corridors verts reliant les milieux naturels, ou de vergers, habitats de nombreux oiseaux rares. Les insectes voient aussi leurs populations chuter au voisinage de champs traités chimiquement, ce qui a un impact sur la flore (reproduction) mais aussi sur le reste de la faune (alimentation). La faune domestique voit aussi sa diversité se réduire car les pratiques d'élevage intensif conduisent à la sélection de patrimoines génétiques des races les plus productives.

c) La protection des eaux de surface et souterraines

La Sauer et ses affluents, qui traversent le territoire entier de la communauté de communes, sont classés site Natura 2000. Il s'agit donc d'espaces qui ont vocation à être fortement protégés, afin de garantir la qualité de l'eau et le maintien de la biodiversité. L'agriculture est aussi confrontée à ce défi, notamment au sud de la communauté de communes, là où se pratique principalement l'agriculture intensive.

Celle-ci, de par ses objectifs de rendements, est très largement tournée vers l'utilisation de produits chimiques destinés à favoriser le développement des cultures. Les principaux produits reconnus comme nocifs pour l'environnement, en général, et l'eau, en particulier, sont les nitrates, dus à l'utilisation massive d'engrais azotés, et les produits phytosanitaires, qui visent à combattre les maladies végétales. On sait depuis une trentaine d'années déjà que la nappe phréatique d'Alsace est fortement contaminée par les nitrates, mais on a découvert les effets des produits phytosanitaires que plus récemment. Par infiltration, ceux-ci se concentrent dans les eaux souterraines, polluant ainsi le plus grand réservoir d'eau européen. Ce phénomène concerne aussi les eaux en surface du fait des phénomènes de ruissellement, aggravés par le drainage très important et la fragilisation des sols sur les cultures intensives. Il s'agit donc d'une question sanitaire, puisqu'une concentration trop élevée de ces produits rend l'eau impropre à la consommation, mais aussi d'une question environnementale, car la biodiversité des milieux aqueux contaminés régresse rapidement.

Or cet état de fait n'est pas une fatalité, même si le rétablissement de la qualité des eaux est en cours mais ne se fera dans sa globalité que sur plusieurs décennies. D'ailleurs, divers faits tendent à montrer qu'une gestion plus raisonnée de l'agriculture conduirait à un redressement de la situation. Tout d'abord, l'utilisation de ces produits est disproportionnée par rapport aux besoins réels des cultures : les champs sont sur-traités, ce qui explique, notamment pour les engrais, que les cultures n'absorbent pas l'ensemble des produits et que le lessivage emporte un excédent qu'on retrouve dans la nappe et dans les cours d'eau. Ainsi, deux solutions se dessinent pour lutter contre la pollution des eaux. La première et la plus directe est la réduction et l'ajustement de l'utilisation de tels produits. La seconde solution consiste en un rétablissement de milieux naturels à même de filtrer les eaux et de réduire les phénomènes de ruissellement. Le boisement des berges et le rétablissement des ripisylves, la plantation de haies et la création de fossés enherbés autour des cultures, la mise en place de talus et de terrasses sur les zones en pente ainsi que l'enherbement naturel des chemins sont autant de moyens indirects limitant l'impact de l'agriculture intensive sur la qualité des eaux.

d) Les paysages

Les paysages sont des synthèses de l'état d'un territoire et c'est pourquoi il est intéressant de les considérer lorsque l'on élabore un diagnostic, d'autant plus quand on se penche sur la question de l'agriculture qui les modèle fortement. Ils sont le produit d'une évolution, d'une histoire, et représentent les pratiques de nos sociétés. Ils sont aussi des marqueurs écologiques forts puisqu'on peut les analyser comme une mosaïque organisée d'unités écologiques en interaction. Les paysages se situent donc à la croisée de notre société et de son environnement : l'une les modèle et l'autre s'y adapte. Il n'est alors pas question ici de vouloir figer les paysages mais d'en saisir les dynamiques afin de remédier à une tendance de banalisation des paysages : chaque espace doit conserver une diversité interne afin de ne pas risquer d'une part une chute de la biodiversité (comme on l'a vu précédemment), d'autre part une mise en concurrence avec d'autres espaces devenus semblables.

Le territoire de la communauté de commune est situé sur plusieurs ensembles paysagers, définis par la charte du PNR des Vosges du Nord et par le SCoTAN : les villages clairières, le piémont vosgien et les collines sous le Hochwald. L'impact de l'agriculture suit principalement deux tendances : d'une part une dynamique de standardisation, d'autre part une dynamique de fermeture.

La standardisation est principalement due à la progression de l'agriculture intensive. Celle-ci se comporte en effet de la même façon, quel que soit le territoire. Ainsi, le sud de la communauté de commune (les collines sous le Hochwald et une partie du piémont vosgien) voit son paysage rural s'appauvrir : les terres labourées (et principalement les monocultures de maïs) recouvrent l'espace, au dépens des prairies, de la polyculture et des espaces boisés. De même, les vergers, malgré des actions de revitalisation, continuent de régresser. De plus, les espaces agricoles humides en bordure de la Sauer sont drainés et disparaissent, notamment à Woerth. Ainsi, les communes et les agriculteurs doivent s'entendre afin de faire émerger dans cette zone une véritable fonction d'entretien du paysage par l'agriculture, celle-ci étant actuellement en voie de disparition du fait de la déconnexion entre agriculture intensive et territoire. Les actions à mener sont notamment le maintien des éléments du patrimoine arboré (dont les vergers) ainsi que des prairies de fauche en bordure de la Sauer et le long des routes.

Par ailleurs, la fermeture des paysages est une tendance qui touche principalement les communes du nord du territoire, à l'image de Niedersteinbach et d'Obersteinbach, mais aussi de Wingen et de Lembach. Dans ces villages, la déprise agricole n'a pas le même impact sur le paysage puisque les surfaces agricoles ne sont pas reconverties mais simplement abandonnées : les prairies de fauche sont peu à peu laissées en friches, puis gagnées par la forêt. Les milieux humides du fond

de vallée tendent eux aussi à se transformer, à la fois du fait d'une dynamique de fermeture, mais aussi car ils sont gagnés par l'agriculture intensive (maïsiculture) qui se développe sur ces terrains peu pentus. Bien que l'agriculture de cette zone supporte encore sa fonction traditionnelle d'entretien du paysage, elle ne peut faire face seule à la réalité de la déprise agricole. En lien avec la profession agricole, les communes doivent donc mener une action de reconquête et de préservation de leurs paysages, notamment par la limitation des micro-boisements dans les villages clairières, la conservation des caractéristiques locales du patrimoine rural (alignements d'arbres fruitiers, ripisylves, arbres remarquables, talus, terrasses, ...), le maintien de vergers et des prairies situés sur les pentes, notamment à Lembach, et la réouverture du fond de vallée humide de la Sauer.

Ainsi, l'activité agricole a perdu sa place centrale dans le monde rural : sa population est largement minoritaire et ses productions ne sont pas à destination du territoire local. Cet état de fait a conduit à négliger l'importance de l'agriculture dans le maintien du cadre de vie. Aujourd'hui, si on s'aperçoit de la dichotomie entre l'agriculture et son territoire c'est parce que l'on ressent les effets néfastes de la situation, notamment en termes environnementaux, mais aussi sociaux : ce monde agricole fermé rend difficile une réelle appropriation du territoire par les populations néo-rurales, ce qui contribue à désolidariser différents éléments de l'espace local. Nous allons à présent voir que cette situation est notamment due au fait que l'activité agricole s'inscrit dans des logiques hétéronomes et fortement hiérarchisées.

Deuxième partie

II) Politiques et stratégies : l'entremêlement des échelles gène la mise en place d'une dynamique réellement locale

L'agriculture du territoire de la communauté de communes est prise dans une tendance générale de désajustements structurels. En effet, elle a subi un processus de différenciation (spécialisation, expertise des acteurs agricoles) et de décontextualisation (délocalisation des instances de décision). Dans ce contexte, la définition des types de productions et de pratiques s'est effectuée à une échelle largement supérieure à celle de la communauté de communes, où la population agricole, comme partout en France, se marginalisait au sein de la société rurale.

Nous analyserons donc dans un premier temps les enjeux et les outils de la Politique Agricole Commune européenne. Nous verrons ensuite que ceux-ci sont relayés aux échelons national, régional et départemental. Dans un troisième temps, nous présenterons les initiatives publiques locales en termes d'agriculture. Enfin, au regard de ces politiques, nous examinerons les stratégies des agriculteurs de la communauté de communes, afin de voir quels sont les enjeux à envisager dans l'optique de la réconciliation de l'agriculture et de son territoire.

1) La Politique Agricole Commune européenne : le cadre de référence, notamment de l'agriculture française

a) Présentation générale de la politique communautaire

Si aujourd'hui l'agriculture apparaît profondément bouleversée et déconnectée de son territoire, c'est en majeure partie à cause de la mise en œuvre de politiques, de règles qui orientent ou fixent les stratégies des agriculteurs et autres acteurs agricoles. Nous allons voir en quoi consiste chaque type de politiques et de mesures pour ensuite comprendre comment les agriculteurs prennent en compte et adaptent, ou non, leurs pratiques et avec elles, le territoire (économie, société, environnement, ...).

➤ Généralités :

La Politique Agricole Commune est celle de référence dans toute l'Europe. Quasiment toutes les mesures nationales, régionales et départementales découlent de cette politique communautaire. C'est la plus ancienne et l'une des plus coûteuses des politiques du budget de l'Union Européenne (environ 45 %). La France est d'ailleurs le 1er producteur agricole européen (*voir diagramme 1*) et

le 1er bénéficiaire de la PAC (environ 11 milliards d'euros : voir *diagramme 2*). De plus, à partir de 1999 la PAC participe et apporte son soutien aux territoires ruraux en y intégrant un deuxième pilier qu'est le développement rural, le premier pilier portant sur le soutien aux marchés et aux prix agricoles. Quant au financement de la PAC, il est assuré par le Fonds Européen Agricole de Garantie (FEAGA) et le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) qui remplacent depuis le 1er janvier 2007 le Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole (FEOGA). Cependant, et à une si grande échelle, elle apparaît comme une politique complexe à mettre en œuvre, c'est pourquoi elle est continuellement critiquée depuis sa création au traité de Rome en 1957. Mais malgré les critiques et les crises, l'agriculture européenne a su se maintenir grâce à cette politique et dans un contexte de déprise agricole.

➤ ***Les objectifs de la PAC :***

En effet, les objectifs fixés par la PAC ont permis à l'agriculture de se développer et de se moderniser. Ainsi, l'agriculture a vu sa productivité augmentée et le niveau de vie des populations agricoles assuré. Concernant l'aspect économique, la PAC a rendu possible la stabilisation des marchés, la garantie de la sécurité des approvisionnements et des prix raisonnables aux consommateurs. En résumé, la PAC a été fondée sur plusieurs principes : un principe productiviste (augmentation de la production, ...) et un principe protectionniste (création d'un marché unique, préférence communautaire et solidarité financière). De plus, le contexte émergent de ces dernières années qu'est le développement durable et équilibré des territoires a ajouté à la PAC deux nouveaux principes : le développement rural en 1999 et le respect de l'environnement en 2003.

➤ ***Critiques de la PAC et évolution du cadre général :***

Cependant, pour s'adapter et évoluer de façon cohérente face aux enjeux du maintien de l'agriculture, de la mondialisation des échanges et des attentes des consommateurs, la PAC a subi plusieurs réformes et réorientations successives. En effet, l'une des premières évolutions de la PAC fut d'instaurer des mesures de quotas (1984), notamment dans le secteur laitier, après l'apparition d'excédents dans plusieurs types de productions agricoles et dont le stockage devenait de plus en plus coûteux au budget de l'Union. De plus, pour écouler ces excédents, l'Europe a subventionné ses exportations car les produits européens sont plus chers que les produits internationaux. Par ailleurs, la croissance de la productivité stimulée par la PAC crée des impacts négatifs sur l'environnement (pollution des eaux, érosion des sols, ...). Ainsi, les critiques s'accumulent concernant l'augmentation de la productivité agricole qui privilégie la quantité plutôt que la qualité, le coût environnemental de plus en plus important et perceptible, et la diminution du nombre d'agriculteurs par la concentration des exploitations. D'autre part, les aides de la PAC sont parfois réparties de

manière hétérogène entre les différents secteurs de productions agricoles, privilégiant certaines productions à d'autres, favorisant les plus grandes exploitations aux petites, etc.

C'est pourquoi, les objectifs de la PAC évoluent constamment et essaient de s'adapter à ces nouvelles contraintes. Ainsi, l'UE accorde une importance primordiale au développement de la dimension qualitative de l'agriculture (qualité et prix des produits alimentaires), à la promotion du développement rural (niveau de vie, modernisation), à la protection de l'environnement et à la promotion de meilleures conditions de santé et de bien-être pour les animaux. Aujourd'hui, le productivisme, principe fondateur de la PAC, est moins mis en avant même s'il est toujours le modèle de pratiques agricoles le plus privilégié. Le modèle actuel qui est encouragé par l'UE vise notamment à garantir la compétitivité de l'agriculture et le respect de l'environnement.

b) Des mécanismes et des modes d'interventions en constante évolution

Cette politique est principalement basée sur des mesures de contrôle des prix et de subventionnement qui visent à répondre au mieux aux objectifs identifiés au niveau européen.

➤ *Fonctionnement et interventions :*

Afin de simplifier le fonctionnement de la PAC, celle-ci est structurée en Organisations Communes de Marchés (OCM) qui assurent la stabilité du marché en règlementant chaque type de productions (céréales, viande, fruits, ...). Il existe 21 OCM pour toute l'Europe. De plus, la PAC garantit un marché commun de par l'instauration d'un cadre légal règlementant la production et la commercialisation des productions (normalisation des produits et de leur appellation, instauration de normes sanitaires).

D'autre part, l'UE a mis en œuvre un système d'étiquetage signalant l'origine et la qualité des produits alimentaires ainsi qu'un label pour les produits issus de l'agriculture biologique et visant à encourager un mode de production plus qualitatif. Ce système se caractérise par différents types de signalements : Appellation d'Origine Protégée (AOP), Indication Géographique Protégée (IGP) et Spécialité Traditionnelle Garantie (STG). Parallèlement, l'UE a aussi mis en place un système de sécurité alimentaire qui assure plusieurs contrôles sanitaires de la production jusqu'à la consommation des produits.

En ce qui concerne les techniques d'interventions figurant à la PAC, celles-ci sont nombreuses et variées. En outre, elles reposent sur l'instauration de barrières douanières qui protègent le marché

européen, et donc l'agriculture, des variations des prix mondiaux (taxes élevées sur l'importation de certains produits agricoles en Europe), la mise en place de quotas de production (quotas laitiers, ...), de quotas de capacités de production (boisement de parcelles agricoles, jachère obligatoire, ...) ou encore de quotas techniques (quantité d'engrais à utiliser, ...), des aides à l'investissement dans les industries agroalimentaires, etc.

➤ ***Les différentes aides :***

Le système de subventionnement est quant à lui plus complexe et se répartit essentiellement entre les producteurs et les productions. Il se fonde sur des mesures d'aides indirectes qui garantissent un prix minimum (ou prix garanti) sur les produits par des achats communautaires sur les marchés, c'est ce qu'on appelle le système d'intervention. Ce système est principalement utilisé dans le cas où les produits ne trouveraient pas d'acheteurs, ainsi, pour éliminer ses achats publics, l'Europe a recours à un système de restitution (exportations subventionnées car les prix garantis sont supérieurs aux prix mondiaux), d'incorporation à l'industrie agroalimentaire (elle aussi subventionnée) et de transformation en produits industriels inconsommables (dénaturation voire destruction).

Par ailleurs, un autre type de subventionnement a été mis en œuvre par des mesures d'aides directes (80 % du budget de la PAC) instauré après la réforme de 1992 qui assure un revenu minimum aux agriculteurs. Ce dernier type de subventions vient compenser, de manière proportionnelle, la baisse des prix garantis pour éviter les excédents agricoles et atténuer les distorsions commerciales en rapprochant les prix garantis des cours mondiaux. Enfin, l'UE apporte d'autres aides aux producteurs, notamment par le biais de la formation agricole et d'aides à l'investissement et à l'installation (subventions, prêts, ...).

➤ ***La nouvelle PAC et les accords du Luxembourg :***

En 2003 ont eu lieu les accords du Luxembourg, tournant incontestable de la PAC, où le mode de subventionnement des agriculteurs a été remanié de manière importante en introduisant plusieurs nouveaux principes. Tout d'abord, pour mieux harmoniser le fonctionnement de la PAC, celle-ci a créé le principe du découplage des aides qui accorde moins d'importance à la quantité produite par l'exploitant vis-à-vis du montant des aides qu'il perçoit.

Elle a aussi établi le principe de conditionnalité du versement de ces aides (respect des nouvelles réglementations européennes en matière d'environnement et de bien-être des animaux) et de modulation (réorientation progressive de ces aides vers le développement rural). De plus, l'UE incite financièrement les agriculteurs à choisir des méthodes de productions avec plus de

précautions environnementales. Ainsi, suite à cette réforme, les agriculteurs perçoivent aujourd'hui un paiement unique par exploitation sous respect du principe de conditionnalité.

Ces subventions consistent en effet, à dégager des aides compensatrices à la dégradation de l'environnement en respectant de Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales (BCAE) qui concernent l'entretien et la préservation des sols, ainsi que des Exigences Réglementaires en Matière de Gestion (ERMG) de l'environnement, de la santé des animaux et des végétaux, et du bien-être des animaux.

c) De nouvelles orientations difficiles à mettre en œuvre, en particulier sur le territoire national

Depuis 2003 et les accords du Luxembourg, le cadre budgétaire de la PAC est fixé jusqu'en 2013, date à laquelle est prévue une réforme d'envergure de la PAC et de son avenir. En France, la plupart des syndicats agricoles s'attachent au modèle actuel de la PAC. Cependant, plusieurs pays souhaitent diminuer la part de la PAC dans le budget communautaire afin de développer d'autres domaines d'interventions de l'UE ce qui aurait pour but de rendre les actions de l'Europe plus concrètes aux yeux de la population. D'ailleurs, les préoccupations du Parlement Européen sont davantage tournées vers l'urbanisme et l'environnement que celles de la Commission Européenne.

D'autres critiques naissent au fur et à mesure que les années s'écoulent, ainsi on peut critiquer le mode d'attribution des aides directes qui est basé sur des critères d'historicités. De plus, dans la plupart des États-membres on perçoit mal les effets de la politique de développement rural sur l'emploi rural et les mesures agro-environnementales initiées déjà à partir des années 90, ne montrent pas de réelle efficacité et de prise en compte de la part des acteurs locaux. Par exemple, la cour des comptes européenne signale que des États-membres font parvenir à la Commission de fausses données et ne sont donc pas en conformité vis-à-vis des règles européennes en matière environnementale.

Récemment, des économistes européens ont rédigé une publication sur l'avenir de la PAC et préconisent de réduire l'apport des aides de l'UE et de les réorienter sous la forme de subventions écologiques (préservation de la biodiversité, réduction des impacts sur le climat, ...). En effet, l'autosuffisance alimentaire et la modernisation des modes de productions étant assurées depuis longtemps maintenant, ces experts estiment qu'il n'est pas nécessaire de continuer à soutenir l'agriculture à un si haut niveau financier.

On voit clairement que les politiques majeures s'organisent autour de politiques supranationales, voire nationales, les politiques plus « locales » découlant de ces dernières. De plus, n'y a-t-il pas contradiction entre l'environnement qui est aujourd'hui au centre des préoccupations de l'UE et le soutien pourtant continu à une agriculture intensive ? Quelles stratégies adoptent ainsi, les différents acteurs du territoire ? Nous allons voir maintenant que les politiques nationales, régionales et départementales françaises sont, elles aussi, très marquées par cette dualité, soutenant d'une main la production de masse et de l'autre le développement de nouvelles réflexions environnementales et durables.

2) État, Région, Département : état des lieux des politiques agricoles publiques en France

Deux axes sont mis en avant par les échelons de l'administration française : l'économie d'une part, l'environnement de l'autre. Cependant, nous allons voir que ces deux réflexions sont menées de front, sans réelles interactions. D'une part, on conserve l'espoir de voir les exploitations agricoles gagner en compétitivité en continuant à suivre un modèle international, d'autre part, on met en place une multiplicité de solutions alternatives facultatives, qui ne prennent pas du fait d'une inertie forte de la profession agricole.

a) Axe 1 : économie et compétitivité

C'est par le biais des différents échelons de l'administration française que les subventions de soutien à la production de la PAC parviennent aux territoires locaux. Même si leur part est bien plus restreinte du fait de la définition des quotas de productions au niveau européen, ceux-ci cofinancent différents projets et créent des outils d'application. Ces actions ont principalement lieu dans les domaines de la modernisation des outils et des bâtiments agricoles, de la professionnalisation des exploitations et du regroupement des agriculteurs en associations et coopératives.

➤ *Échelon national :*

La Loi d'Orientation Agricole (LOA) de 2006 tente d'accompagner les changements économiques induits par l'importante réforme de la PAC de 2003. Pour ce faire, plusieurs objectifs sont désignés et les outils de leur mise en œuvre sont créés. Dans un premier temps, on cherche à renforcer l'organisation économique du secteur agricole en consacrant le passage d'une agriculture de type familial à une agriculture entrepreneuriale (professionnalisation des exploitations). L'un des

principaux outils créé pour répondre à cet objectif est le bail cessible qui favorise la transmission de l'exploitation en dehors du cadre familial. Un crédit transmission est aussi mis en œuvre.

Par ailleurs, la loi incite à l'organisation des agriculteurs par la réforme du statut de la coopérative agricole, notamment afin d'améliorer la capacité de réaction des producteurs en cas de crise. La LOA de 2006 promeut aussi le système d'assurances agricoles en cas de perte de la récolte, fonction que l'État assurait auparavant.

➤ *Échelon régional :*

Pour rendre l'agriculture alsacienne plus compétitive, la Région Alsace a défini plusieurs politiques d'aides agricoles. Voici les objectifs principaux qui résument la politique de la Région Alsace en matière agricole.

Le premier objectif constitue en la diversification de l'agriculture alsacienne. Selon la Région, elle peut se faire à travers le soutien des filières agricoles (cultures spéciales : houblon et tabac, élevage, fruits et légumes, produits fermiers, ...). Il semble surtout important de garantir la compétitivité des exploitations alsaciennes, de structures relativement petites, en aidant des productions à forte valeur ajoutée.

Le second objectif est la modernisation, la construction et la rénovation des bâtiments d'élevage des filières bovine, ovine et porcine. On procède à des aménagements intérieurs des bâtiments favorisant l'hygiène et le confort des animaux ainsi que les conditions et le temps de travail des agriculteurs. Ce dispositif s'adresse aux producteurs ayant intégré ou intégrant une démarche qualité, notamment en produisant leurs viandes selon un cahier des charges garantissant la traçabilité et le respect de contraintes qualitatives. La participation régionale s'inscrit dans le Plan Bâtiment National de Modernisation des Élevages (PMBE) et induit une participation communautaire.

Dans une démarche plus territorialisée, la Région Alsace soutient également l'agriculture de montagne et ses débouchés locaux. Cet objectif passe par l'encouragement de la vente directe de produits fermiers, la promotion des produits titulaires d'une marque collective et l'accueil du public, la valorisation des fourrages locaux dans l'alimentation des animaux, l'amélioration de la qualité de l'accueil dans les fermes-auberges et la diversification des activités.

➤ *Échelon départemental :*

A l'échelon départemental, la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural

(SAFER) gère l'ensemble de l'aménagement et du développement de l'espace rural, dans ses aspects économiques. Les objectifs de cette société anonyme à but non lucratif sont de faciliter l'accès des terres aux agriculteurs et d'accompagner les collectivités dans leur politique de maintien des terres agricoles. La SAFER remplit sa mission à travers des études foncières et des actions d'achat, de vente, de gestion et d'aménagement.

La SAFER mène donc des opérations de remembrement, de réorganisation foncière et d'aménagement foncier agricole, ce qui démontre qu'elle tient une place importante dans les politiques de modernisation et de renforcement de la compétitivité.

⇒ **Zoom sur la politique de renouvellement des exploitations agricoles :**

La chute du nombre d'exploitations dans le contexte de déprise agricole pousse les différents échelons à attirer de nouveaux actifs, pour maintenir une agriculture dynamique et compétitive, notamment en Alsace où la tradition agricole repose sur une multiplicité de petites exploitations.

Les aides à l'installation des jeunes agriculteurs sont inscrites dans une politique européenne globale d'appui au renouvellement des exploitations agricoles. Chaque année, des chefs d'exploitations n'ont pas de successeur familial.

L'intervention de l'État dans la favorisation à l'installation des jeunes agriculteurs passe par l'Aide à la Transmission des Exploitations (ATE) appelée également crédit-transmission, une aide financière accordée aux chefs d'exploitations successeurs, qui transmettent tout ou partie de leur exploitation à un jeune hors-cadre familial bénéficiant des aides « jeune agriculteur ». Le principe consiste à lisser l'investissement lié à l'installation dans le temps en permettant au jeune de fractionner le paiement de sa reprise. Pour le cédant, les intérêts perçus sont déductibles des impôts à hauteur de 50 %.

Dans les années à venir, 300 départs sont prévus dans la Région Alsace et les installations ne compensent pas ces départs à la retraite. L'objectif des politiques européennes est de freiner l'exode rural ainsi que la diminution du nombre d'exploitations en subventionnant par des aides directes l'installation des jeunes agriculteurs porteurs de projets durables. Ces subventions sont cofinancées par des crédits nationaux et appuyées par le Conseil Régional et Général.

Ces aides sont destinées à encourager la prise de responsabilité d'une exploitation par un jeune agriculteur à titre individuel ou son insertion au sein d'une société agricole existante. Ce dispositif d'aides se décompose en différentes dotations : la Dotation aux Jeunes Agriculteurs (DJA), des prêts pour le financement de la reprise du capital d'exploitation, un accès prioritaire à d'autres dispositifs d'aides comme les aides à la modernisation, ainsi que des allègements de charges fiscales et sociales. Le montant des aides se fixe en fonction des difficultés du projet d'installation (zone

géographique plus ou moins favorable, actif à titre principal ou secondaire).

L'acquisition du statut de jeune agriculteur passe par un parcours de formation et par l'établissement d'un projet. Le jeune agriculteur doit être en possession d'un diplôme équivalent à un baccalauréat professionnel ou d'un brevet de technicien agricole. Il doit également mettre en place un Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP) et un Plan de Développement de l'Exploitation (PDE). Si ces deux plans sont validés il pourra alors bénéficier des aides à l'installation et en contrepartie, il devra tenir un certain nombre d'engagements comme tenir une comptabilité, opter pour le régime TVA, réaliser un suivi technique, économique et financier, etc. En Alsace, on recense 211 installations aidées sur la période 2005-2007.

Enfin, la SAFER, à la fois conseillère auprès des cédants et des jeunes repreneurs, veille aux bonnes conditions de transmission des exploitations. Elle propose également des aides en termes d'acquisition différée du foncier pour permettre aux jeunes agriculteurs de saisir une opportunité d'achat de foncier. Elle agit en partenariat avec les collectivités territoriales, les organismes bancaires et les syndicats agricoles afin d'acheter les terrains convenant aux projets des candidats.

b) Axe 2 : Environnement

Avec la réforme de la PAC en 2003, le critère de la productivité des exploitations, aujourd'hui majeur, tend à devenir de moins en moins important. Les aides et subventions ont pour objectif de devenir conditionnelles au respect de normes sanitaires et écologiques encadrées par le niveau européen mais difficiles à définir précisément par les États-membres.

➤ *Échelon national :*

Les premiers pas vers une agriculture respectant son territoire ont été la création de Mesures Agro-Environnementales (MAE) ayant pour objectif de maintenir des traditions agricoles ou d'introduire de nouvelles pratiques plus respectueuses de l'environnement. Elles ont été créées en 1991, à la suite du règlement européen n° 2078/92 qui rendait obligatoire leur application par les États-membres.

Les MAE sont, à l'origine, organisées en six axes : opérations de protection des eaux, reconversion à l'agriculture biologique, extensification par agrandissement et diminution du cheptel, protection des races locales menacées de disparition, opérations de protection et de gestion de la faune et de la flore, formations, Opérations Locales Agro-Environnementales (OLAE).

En France, leur dispositif général s'est établi par le biais de plusieurs outils et subventions :

« prime à l'herbe » (Prime au Maintien des Systèmes d'Élevage Extensifs), Plans de Développement Durable (PDD), OLAE, etc.

Les OLAE sont les mesures ayant eu le plus de succès. Il s'agit d'un contrat de 5 ans, renouvelable, entre l'agriculteur et l'État. Un cahier des charges est défini par un groupe de travail local réunissant les divers acteurs concernés et s'applique à des parcelles contractualisées.

En juillet 1999, une Loi d'Orientation Agricole institue (entre autres) le Contrat Territorial d'Exploitation (CTE), qui constitue le nouveau dispositif national d'application des MAE. Cette fois-ci, le contrat passé entre l'agriculteur et l'État engage la totalité de l'exploitation. L'objectif est orienté sur le maintien à long terme des facteurs de production par la bonne gestion des ressources naturelles locales (sol, eau, biodiversité, paysage).

En 2002, un nouvel outil est introduit en remplacement du CTE : le Contrat d'Agriculture Durable (CAD), qui cherche à renforcer la territorialisation des contrats. Les MAE sont redéfinies en six points (lutte contre l'érosion des sols / préservation de la ressource en eau, des paysages et de la diversité biologique / filières de qualité / diversification / création d'emplois). Un rôle prépondérant est donné aux échelons départementaux et régionaux dans la mise en œuvre des CAD, notamment dans la définition des enjeux territoriaux prioritaires. La création du contrat se fait à partir d'un contrat-type dans lequel l'agriculteur peut choisir les éléments de son projet. Le montant maximal de la prime est de 27000 euros, sauf conversion à l'agriculture biologique (pas de plafond).

En 2006, une nouvelle Loi d'Orientation Agricole est votée, en accompagnement de la réforme de 2003 de la PAC. Elle est en partie constituée de mesures sanitaires : réforme des labels et appellations, élargissement des compétences de l'agence française de sécurité sanitaire des aliments et environnementales (soutien aux modes de productions biologiques, notamment par un crédit d'impôt destiné aux exploitations dont le revenu provient à 40 % de l'agriculture biologique). On peut aussi noter que la production de biocarburants est favorisée, principalement par la voie fiscale, afin de pousser les agriculteurs à la diversification de leur production.

En 2008, le vote du Grenelle I de l'environnement intensifie encore la politique de contractualisation et de réflexion sur le territoire local. D'importantes mesures sont prises dans le domaine agricole, notamment la compensation de la biodiversité, le développement de l'agriculture biologique et la réduction des pesticides.

Une démarche de labellisation se met aussi en place avec la création de la certification environnementale des exploitations. Le but est d'identifier les exploitations et les pratiques efficaces

en termes de protection de l'environnement, puis de les valoriser au regard de différents acteurs : partenaires potentiels, consommateurs, investisseurs privés, collectivités territoriales, etc. L'évaluation et la capitalisation d'expériences au sujet des pratiques biologiques doivent ensuite permettre de faciliter et d'optimiser la démarche entreprise par l'agriculteur. Le but est de permettre à 50 % des exploitations de s'y engager d'ici 2012.

Le dispositif s'articule en trois niveaux de certification :

- premier niveau : versement de certaines aides communautaires aux agriculteurs respectant un certain nombre d'exigences en matière d'environnement, de santé publique, de santé des végétaux et de protection animale.
- deuxième niveau : il s'agit d'une obligation de moyens selon des exigences figurant dans un cahier des charges. Elle emprunte diverses démarches existantes (charte des bonnes pratiques, agriculture raisonnée, certification, ..). La certification niveau 2 n'entraîne pas la nécessité d'engager d'autres démarches.
- troisième niveau : qualifié de "haute valeur environnementale", il s'appuie sur des niveaux d'indicateurs à atteindre permettant de mesurer les performances environnementales des exploitations pour les thématiques retenues.

L'expérimentation sur le terrain s'est apparemment bien déroulée dans les départements où elle a eu lieu. Il y a eu, dans l'ensemble, peu de difficultés pour trouver des exploitations volontaires. Il en ressort que les agriculteurs voient la certification environnementale comme un moyen de se faire reconnaître, de se valoriser sur le marché et d'améliorer la gestion de leur exploitation. Le niveau 2 est sans doute celui le plus apprécié par les agriculteurs, à l'inverse du niveau 3 qui ne rencontre pas l'accord de la profession, notamment du fait de l'existence de l'indicateur « poids des intrants dans le chiffre d'affaire hors aides », considéré comme non-représentatif de la réalité de l'impact sur l'environnement.

➤ *Échelon régional :*

La Région Alsace essaie de promouvoir une agriculture durable en aidant les entreprises à expérimenter de nouvelles pratiques agricoles qui sont plus respectueuses de l'environnement. De plus elle soutient la mise en œuvre et le développement de démarches de qualité et de traçabilité.

Un autre objectif est de maintenir une agriculture vivante sur tous les territoires, notamment dans les zones fragiles. Ainsi des paysages ouverts entretenus par les agriculteurs devront être

maintenus ou restaurés. La Région veut aussi soutenir ces derniers à développer sur ces territoires des modes de production et de commercialisation adaptés aux atouts et aux contraintes locales.

Différentes aides sont proposées par la Région :

- pour l'utilisation d'énergies renouvelables et propres : huiles végétales brutes et autres carburants de substitution, séchage solaire en grange de fourrages.
- pour la conception de diagnostics « Planète ». Ce type de diagnostic permet à l'agriculteur de connaître à l'échelle de son exploitation les entrées et les sorties d'énergies et les émissions de gaz à effet de serre notamment liés à la consommation d'intrants.
- pour mettre en place une démarche de qualité sur les filières fruitières et légumières. La Région soutient les exploitants au travers d'une aide aux coûts de contrôles, aux coûts d'analyses de résidus et à la mise en œuvre de la traçabilité.
- pour sauvegarder et relancer l'arboriculture familiale par la formation de moniteurs et d'arboriculteurs, l'acquisition de matériel pédagogique pour sauvegarder et rénover les vergers.

➤ *Échelon départemental :*

Le Conseil Général et la SAFER procèdent à la mise en œuvre de politiques agro-environnementales. Les conditions d'intervention sont strictes, mais les actions restent nombreuses.

Le souci de l'hydraulique agricole se manifeste par l'assainissement et le drainage des terres agricoles, l'aménagement et la gestion des cours d'eaux, la lutte contre les coulées de boues. Dans ce dernier cas, il s'agit d'effectuer des études nécessaires à la réalisation d'ouvrages limitant les risques de coulées de boues (hydrologie, pédologie, occupation du sol par exemple). L'objectif est de travailler prioritairement sur les cours d'eau temporaires, vallons secs qui ne fonctionnent que lors des épisodes pluvieux exceptionnels. Les études et travaux ne sont subventionnés qu'à condition que la commune ait fait l'objet d'une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre du phénomène de coulée de boue.

Afin de pérenniser l'agriculture ainsi que les activités qui s'y rapportent, le Département prévoit la création de réserves naturelles, garantes de la biodiversité et de l'entretien du paysage. D'une part, une des actions motrices du Département en termes de valorisation des productions locales est celle des « vergers-écoles », gérées par les communes, groupements de communes et associations. Le Département intervient sur ces actions si le verger-école est fondé sur le principe du mélange d'arbres, présente un maximum de variétés fruitières locales (50 % des arbres plantés sont des arbres à hautes tiges) et si la parcelle concernée est comprise entre 10 ares et 1 hectare.

D'autre part, un second dispositif appelé « Vergers solidaires d'Alsace » est mis en œuvre au niveau des communautés de communes, pour une durée initiale de trois ans, se traduisant par un programme global de valorisation et de préservation des vergers hautes-tiges. Ce programme comprend quatre grandes actions telles que l'achat, la restauration et l'entretien des arbres hautes-tiges, la plantation de haies, refuges pour la faune, et l'animation sur l'écologie du verger hautes-tiges. Le taux de subvention s'échelonne entre 30 % et 40 % de l'investissement.

Pour protéger les terrains, les préparer et lutter contre les gibiers, le Département prévoit des plantations de haies à l'initiative communale (opérations subventionnables) dans le cas où sera mis en place un contrôle pour chaque projet, de son intérêt paysager et écologique, ainsi que de la maîtrise foncière du terrain où sera implantée la haie.

3) Politiques locales : les prémices d'une réelle réflexion sur la relation de l'agriculture au territoire

Les politiques locales reflètent la volonté des échelons de l'administration locale de perpétuer une culture rurale, ainsi que des liens avec la population non-agricole. Cette volonté est surtout mise en œuvre par le PNR des Vosges du Nord et par les communes plus que par la communauté de communes Sauer-Pechelbronn.

a) L'entretien du paysage

Le SCoTAN incite à renforcer l'attractivité économique par l'agriculture en la considérant comme un moteur de développement rural et de valorisation des paysages.

Le PNRVN affiche clairement sa stratégie : le développement durable du territoire, la recherche d'un équilibre entre activités humaines, industrielles et agricoles, ainsi que des problématiques plus spécifiques faisant appel à l'innovation et l'expérimentation pour être résolues, au moins sur le long terme. Cela se traduit par des préconisations à l'égard des différentes entités en termes d'extension urbaine : préservation du patrimoine prés et vergers, réhabilitation de friches par



Exemple d'illustration 6 : Highland Cattle.
Photo : office de tourisme Sauer-Pechelbronn.

le pâturage extensif de vaches écossaises (les Highland Cattle). Celles-ci sont capables de subsister et de valoriser des végétaux caractéristiques de milieux humides et enfrichés. Pour un entretien naturel et harmonieux des friches et de la diversité animale du territoire. Il s'agit d'une gestion écologique des friches, mise en place par le Sycoparc.

⇒ **Les vergers, espaces structurants le paysage traditionnel agricole ?**

Sans qu'il s'agisse d'une politique à proprement parler, les vergers sont considérés comme des éléments forts de l'identité du paysage, de véritables lieux de mémoire, de conservation biologique, ce qui incite les collectivités à prendre des mesures ou à organiser des manifestations en leur faveur.

Ainsi, l'association de producteurs de fruits de Lembach a ouvert sa plateforme de collecte en 1994. Deux conservatoires de vergers ont vu le jour à Fröschwiller et Gunstett. Des ventes de jus de pommes se tiennent tous les premiers samedis du mois à Lembach. Des associations d'arboriculteurs persistent à Preuschdorf, Woerth et Lembach. A titre d'exemple, la manifestation « Papotons pommes » a été organisée du 20 septembre au 19 octobre 2008, avec l'office de tourisme intercommunal de la vallée de la Sauer. Des animations sont proposées telles que la communication sur les moyens de valoriser les pommes (atelier de jus de pommes de Woerth, plate-forme de collecte de pommes de Lembach), la collecte solidaire de pommes réalisée par la boutique alimentaire de Woerth (4 tonnes ramassées), un circuit vélo, une démonstration de pressage et vente de jus de pommes, la fête de la pomme de Fröschwiller, l'organisation d'un jeu concours pass'pommes, un partenariat avec 6 restaurants ayant proposé pendant ce mois des plats ou produits à base de pommes.

Cet attachement à ce patrimoine arboré se traduit aussi par un certain nombre d'actions ou de projets pour encourager les plantations (Hegeney, Wingen), pour reconquérir certains vergers en friche (Kutzenhausen), renforcer la ceinture verte (Forstheim) ou sensibiliser la population par la création d'un verger-école (Dieffenbach). Le rôle des associations d'arboriculteurs et des outils d'aménagement a été mis en avant pour contribuer à la préservation des vergers.

Le déclin des vergers s'explique en partie par leur manque d'entretien, notamment du fait des coûts à engager et du fait d'un problème d'accessibilité aux parcelles. Il peut avoir pour conséquence, outre l'évolution vers la friche, la propagation de maladies.

Ainsi, on voit que, à l'image de très nombreuses communes alsaciennes, les vergers sont presque le seul élément agricole globalement préservé. Ils sont au premier plan et très valorisés au niveau de l'image communale, alors que les autres éléments structurants des espaces agricoles disparaissent. Cette orientation est une intéressante dynamique locale, mais les vergers constituent-

ils réellement un élément agricole majeur des territoires d'aujourd'hui ? S'ils sont protégés, ce ne doit pas être de façon isolée, mais en lien avec d'autres pratiques culturelles locales.

b) Des marchés qui peinent à se mettre en place et à se diversifier sur le territoire

Plusieurs manifestations et marchés se déroulent sur le territoire de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn pour promouvoir une agriculture touristique, cependant, ceux-ci restent très ponctuels et principalement tournés vers la question des vergers.

A Lembach, une vente de jus de pomme et un marché bio se tiennent tous les premiers samedis du mois. Cet automne, Lembach a de nouveau accueilli un marché transfrontalier en partenariat avec le PNR des Vosges du Nord et le Pfälzerwald. Laubach a accueilli une exposition fruitière en septembre. Le marché des produits du terroir à Lampertsloch et à Gimbelhof a eu lieu en octobre, tout comme la fête de la pomme à Fröschwiller. La manifestation « Autour de la pomme » a complété la liste des manifestations d'octobre, ainsi que les cours de cuisine autour des recettes à base de pommes à Kutzenhausen.



Exemple d'illustration 7 : pommes mûres.
Photo : office de tourisme Sauer-Pechelbronn.

Il existe pourtant une volonté de la part de certaines communes de mettre en place des marchés locaux réguliers. Cette volonté ne se concrétise pas du fait du manque d'intérêt des agriculteurs pour ce qui leur apparaît comme peu rentable au regard du temps supplémentaire à consacrer à cette activité.

Ainsi, les politiques locales sont surtout tournées vers la valorisation touristique de l'agriculture traditionnelle et ne traitent que peu les aspects économiques et environnementaux. En effet, l'état réel des territoires agricoles est occulté en faveur d'une vision embellie d'un système agricole en voie de disparition. A l'image de la Maison Rurale de l'Outre Forêt, l'agriculture traditionnelle est ainsi ponctuellement mise en valeur, sans pour autant constituer une réelle politique agricole. Il est regrettable que cette action n'ait qu'une portée touristique et ne sensibilise pas réellement les acteurs locaux (notamment agriculteurs et consommateurs). La désolidarisation de l'agriculture vis-à-vis de son territoire est accentuée si seule une image biaisée en est émise et occulte les changements actuels. Le développement des marchés est une dynamique plus représentative des enjeux réels de l'agriculture locale (agro-tourisme, productions de qualité, rencontre habitants/agriculteurs, ...).

4) Stratégies des agriculteurs de la communauté de communes au regard des politiques publiques : principaux enjeux de développement

a) Une tendance principale, difficile à remettre en question : la recherche de la compétitivité à l'échelle internationale

Dans le cadre d'une politique européenne de quotas, les agriculteurs de la communauté de communes sont pour la plupart dépendants de décisions et de négociations menées à un échelon extraterritorial, entre pouvoirs publics et lobbys agricoles.

Sur le territoire de la communauté de communes, la recherche de la compétitivité passe principalement par l'essor d'un élevage intensif couplé à des productions céréalières standardisées. On recherche la simplicité en abandonnant la transformation et la commercialisation, actions qui impliquent un investissement financier supplémentaire (mise aux normes) et un temps de travail allongé. Ce qui est mis en avant, c'est la rentabilité de l'agriculture intensive. Couplée avec la disparition de nombreuses exploitations, cette tendance engage les agriculteurs à tabler sur l'extension de leur SAU, la modernisation de leurs outils et de leurs bâtiments, l'utilisation importante d'intrants (fertilisants et pesticides).

C'est surtout autour de cette tendance que sont fédérées les associations de producteurs et c'est pourquoi le niveau local a du mal à émerger : les coopératives agricoles sont elles aussi surtout engagées dans la production de masse subventionnée par l'Union Européenne.

Pourtant, cette logique, déjà difficilement soutenable du temps de l'ancienne PAC, tend de plus en plus à perdre de sa valeur. Elle se poursuit du fait de la pression exercée par les lobbys agricoles et par un protectionnisme français très prononcé, malgré les nouveaux objectifs de la PAC. On cherche ainsi à maintenir une situation pourtant dénoncée comme précaire et mal adaptée à la réalité des territoires. Cette orientation est d'autant plus nuisible à l'agriculture de la communauté de communes qu'elle y est mal adaptée : la tradition de petites exploitations et de pluriactivités marque bien que le territoire n'a pas vocation à s'insérer dans l'économie internationale. C'est donc une situation de rentabilité fictive qui est entretenue au niveau local, et cette situation pourrait bien se renverser dans les années à venir. Comment alors les agriculteurs profondément engagés dans cette voie pourront-ils se maintenir ? Plus le lien entre agriculture et territoire local se rompra, malgré la force de cohésion de cette profession, plus les possibilités de réorientations risquent de s'amenuiser. Le territoire souffrira lui aussi de cette économie d'échelles, perdant sa marge de manœuvre au sujet des questions agricoles, et donc incapable de gérer 30 % de sa superficie.

Ainsi, le local devrait être à la base d'une nouvelle réflexion, afin de réintégrer l'agriculture à son territoire. Pourtant, on a vu que cette dynamique peinait à se développer. Plusieurs voies sont pourtant déjà identifiées et pratiquées par certains agriculteurs, notamment en termes de développement local. Le développement durable et l'écologie sont pour leurs parts quasi-absents de la réflexion.

b) Agriculture, développement local et développement durable sur le territoire de la communauté de communes

Plusieurs stratégies d'agriculteurs mettent en avant une volonté de développement local : diversification, qualité et labellisation des productions, recherche de débouchés régionaux, associations de producteurs (notamment au sein de la chaîne de production), recherche de débouchés locaux (marchés communaux, marchés artisanaux, ...), pluriactivité orientée vers le tourisme local etc. Ces différentes actions sont liées entre elles et témoignent de la volonté des agriculteurs de diversifier et de consolider leurs sources de revenus.

Le développement durable est pour sa part très peu mis en valeur par les agriculteurs de la communauté de communes. Les actions d'entretien des espaces ruraux sont les seules idées avancées qui tendent à réconcilier l'agriculture et le territoire. La conversion à l'agriculture biologique n'est pas envisagée sur la communauté de communes, bien que la certification environnementale des exploitations connaisse un intérêt croissant (niveau 1 et 2). Les mesures les plus longues et les plus coûteuses à mettre en œuvre sont écartées au profit de celles qui remettent le moins en question l'organisation actuelle du système de production.

Les deux orientations de développement local et durable ne sont donc pas considérées de la même façon par les agriculteurs. Elles se heurtent cependant à de nombreuses difficultés lors de leur mise en œuvre :

- la question financière : lors des démarches de labellisation et des démarches de transformation et de commercialisation, des normes sanitaires très strictes sont imposées. Elles induisent des investissements importants, dont la rentabilité n'est effective que sur le long terme. Il en va de même pour la diversification des productions, des activités ou pour la conversion au bio, qui dépendent avant tout de dépenses supplémentaires.
- la complexité du système administratif : les questions financières peuvent trouver différentes réponses dans les politiques publiques de subventions et d'aides. Cependant, la lisibilité de celles-ci est faible et les agriculteurs peinent à engager de telles démarches.

- le manque d'animation et de cohésion locale : cet état de fait est dû à la fois aux administrations locales et aux associations de producteurs. En effet, pour instaurer une dynamique agricole viable pour le territoire, il faut qu'associations et administrations soutiennent réellement ce genre de démarches (conseil, promotion, aide technique, ...).
- la question des consommateurs : l'alimentation des consommateurs a évolué en parallèle aux modes de vie (rareté des repas familiaux, diminution du temps consacré aux repas et augmentation de la consommation de plats préparés). Le réflexe d'aller dans les grandes surfaces pour faire ses achats est aujourd'hui difficile à remettre en question. Dans ces conditions il n'est pas concevable de mettre en place un réseau de filières courtes, et encore moins de promouvoir les produits écologiques locaux. Il faut donc que consommateurs et agriculteurs puissent redéfinir ensemble les besoins en termes alimentaire.

Les agriculteurs sont donc tiraillés entre des objectifs contradictoires et mal définis par les différents acteurs : c'est l'exemple des collectivités locales qui cherchent à reléguer l'agriculture actuelle là où on ne la verra pas, mais qui veulent faire d'une version idéalisée, l'image de leur territoire. L'incertitude des exploitants face aux nouvelles solutions de développement agricole empêche la mise en place d'une réelle dynamique. Les différents acteurs locaux attendent un changement des pratiques au niveau extraterritorial. Or, ce changement a vocation à se faire par la base. En effet, les possibilités de réorientation existent : on a vu le nombre important de mesures et de subventions destinées à promouvoir les initiatives locales. L'expérience, elle, ne peut venir que du territoire local. Ainsi, il faut envisager les directives extraterritoriales comme un cadre pour l'action, et non attendre un développement exogène qui risque fort de ne pas se manifester.

Par ailleurs, cette modification des comportements et des pratiques doit avoir lieu sur un temps long, engageant une réelle réflexion entre les différents acteurs locaux. Cette évolution peut être facilitée par le développement de stratégies locales d'implantation de jeunes agriculteurs de la part des collectivités et des associations. Ceux-ci étant en effet les mieux à même de porter des projets novateurs, ils sont un enjeu majeur pour la réorientation agricole du territoire.

Troisième partie

III) Quel avenir pour l'agriculture sur le territoire ?

La communauté de communes Sauer-Pechelbronn doit trouver son rôle dans la gestion de l'agriculture sur son territoire. Il nous a semblé important d'identifier les missions que celle-ci pourrait remplir. Elle ne peut en effet pas intervenir directement dans les affaires agricoles, mais peut assurer la promotion et l'animation de différentes orientations. Nous allons donc présenter deux orientations qui peuvent cadrer l'émergence d'initiatives au niveau local.

La première orientation concerne le développement d'un réel lien entre les agriculteurs et les populations locales : le développement local passe par la reconnaissance mutuelle entre ces deux acteurs. La société rurale doit se réorganiser autour de nouveaux lieux de rencontre autour de différentes thématiques: alimentation, culture, tourisme, économie locale, etc.

La seconde orientation peut venir se greffer à la première afin d'accentuer un engagement agricole viable pour le territoire. En effet, c'est bien à la communauté de communes de soutenir toute action de préservation de son patrimoine naturel, dont elle se doit d'être le principal garant. Ainsi, nous présentons des exemples d'actions qui peuvent être promues par la communauté de communes.

1) Orientation n°1 : promotion du développement local agricole, auprès des agriculteurs et des populations

Nous avons établi cette orientation sous la forme de deux axes à prendre en compte : le développement des filières courtes et la valorisation du secteur agricole (tourisme, ...). Cependant, il convient de ne pas négliger l'un de ces axes car ils sont complémentaires et doivent être considérés simultanément tout au long de leur élaboration.

a) Axe 1 : développement des filières courtes

➤ **Marchés locaux :**

Actuellement, il existe des marchés locaux sur le territoire de la communauté de communes, au sein des exploitations même, ou au cœur de certaines communes. Cependant ces manifestations restent ponctuelles et se déroulent davantage à l'échelle des communes qu'à l'échelle de l'intercommunalité. Afin de faire émerger une réelle dynamique de promotion des filières courtes sur le territoire, il serait pertinent de créer un marché local accueillant les producteurs du territoire

et qui s'établirait sur les différentes communes sous la forme d'un roulement. Le fait que la communauté de communes prenne en charge la création de dispositifs permettant l'essor de filières courtes, permettrait une organisation plus unifiée et faciliterait ainsi l'approche des circuits courts par les agriculteurs.



**Exemple d'illustration 8 : marché à Lembach en octobre 2000.
Photo : Sycoparc.**

Certains exploitants présentent des réticences face à leur participation aux marchés locaux. C'est une charge de travail et un investissement supplémentaire de leur part sans certitude de bénéfices. Ils n'ont en effet aucune garantie de vendre leurs denrées alimentaires produites et peuvent alors avoir produit à perte. Ces agriculteurs n'ont pas de vision de l'ensemble de la demande des consommateurs et il s'en ressent un désintérêt de leur part pour la vente locale. Ces marchés ne concernent donc pas uniquement les agriculteurs car les consommateurs y ont une place centrale.

Ainsi, en encourageant la création d'associations de consommateurs, on redonnerait de l'importance à leurs attentes et on rendrait plus transparente la demande des ces derniers en termes de consommation des produits locaux. De plus, les consommateurs se retrouveraient davantage acteurs de leur territoire agricole en participant à la définition des lignes directrices de ce projet. La question du temps de travail supplémentaire fourni par l'agriculteur lors de la vente sur les marchés peut-être réglée par l'emploi de salariés par les associations agricoles pour assurer cette fonction.

➤ *Commerces de proximité :*

La vente des produits agricoles à une échelle plus locale ne passe pas uniquement par l'établissement de marchés. Les commerces de proximité spécialisés dans l'alimentation représentent un point de vente directe potentiel pour les exploitants. La communauté de communes jouerait ici un rôle de médiateur entre les commerçants et les agriculteurs en les encourageant à créer des liens et un partenariat entre leurs deux activités respectives.

➤ **Les Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP) :**

Ces associations permettent un partenariat de proximité entre les consommateurs et les producteurs du territoire. Ce lien se tisse sur la base d'un contrat entre ces deux acteurs définissant la quantité des denrées alimentaires à produire sur une saison agricole et à destination des consommateurs locaux. Un réel échange se produit entre la demande des consommateurs et la production de biens alimentaires destinés à la vente directe par les exploitants. A la différence de la grande distribution, cette organisation permet de consommer tout ce qui est produit, sans perte de récolte pour les exploitants. Ces derniers mettent à disposition leurs produits frais de manière périodique aux partenaires consommateurs. Cette distribution peut se dérouler au sein même des exploitations productrices où par la création de points de distribution dans certaines communes (magasins d'alimentation spécialisés, maisons de quartiers, ...) regroupant les productions de plusieurs agriculteurs. Les AMAP permettent aussi d'engager l'agriculteur à diversifier sa production et à en augmenter la qualité.

b) Axe 2 : valorisation du secteur agricole auprès de la population locale et touristique

➤ **L'agro-tourisme :**

L'agro-tourisme s'est progressivement implanté sur le territoire de la communauté de communes par différentes opérations comme la création de la Maison Rurale de l'Outre-Forêt, la présence de gîtes ruraux, l'activité équestre et également les actions menées autour de la promotion des vergers. L'intercommunalité est un cadre pertinent pour la promotion de cette activité et se doit de poursuivre ses efforts dans cette direction.



Exemple d'illustration 9 : chevaux.
Photo : office de tourisme Sauer-Pechelbronn.

La Maison Rurale de l'Outre-Forêt pourrait prendre part à la valorisation de l'agriculture sur le territoire. Actuellement, elle ne retrace que l'agriculture traditionnelle du début du XXème siècle mais elle pourrait proposer de surcroît une approche plus actuelle du monde agricole. Les conférences et activités existantes dans cette structure se doivent d'être étendues à l'agriculture, point central du monde rural. Pour ce faire, il serait intéressant de mettre en place un partenariat entre des groupes d'agriculteurs et la Maison Rurale et de créer des activités autour de ce thème. Elle pourrait représenter une structure qui fédérerait les différentes animations d'agro-tourisme du territoire, en prenant un positionnement central au sein de cette dynamique.

➤ ***Sensibilisation des populations à l'agriculture locale :***

Le monde agricole est ressenti par la population comme un milieu à part, en marge de la société alors qu'il représente un secteur majeur au sein de l'intercommunalité. La réconciliation de l'agriculture avec le territoire passe par sa réconciliation avec la population locale. Une première sensibilisation auprès des habitants peut se réaliser autour des manifestations de la Maison Rurale qui toucheraient toutes les générations confondues. De plus, une sensibilisation auprès de jeunes générations semble primordiale pour réconcilier l'agriculture et la population durablement. L'éducation prend donc un rôle important. Différents ateliers pour les enfants existent déjà, il serait intéressant d'en organiser certains sur le monde agricole et de mettre en place des rencontres jeunesse-agriculteurs. Ces rencontres pourraient par exemple passer par des « ateliers-école » au sein des exploitations avec un atelier pratique à la clé et des explications sur le métier d'agriculteur. L'intercommunalité devrait, pour cela, réaliser un appel aux différents exploitants prônant la revalorisation du métier auprès des jeunes générations.

2) Orientation n°2 : lancement d'une dynamique d'agriculture durable

La communauté de communes est actuellement en train de réaliser son plan de développement durable 2010-2020 mais celle-ci ne semble pas prendre en compte l'activité agricole. On a d'ailleurs constaté son absence totale dans les débats (ateliers et réunions organisés) en vue de l'élaboration de ce plan. Cependant, la part de l'agriculture dans l'occupation du sol n'est pas négligeable car elle en représente plus de 30 %. Les élus ne devraient donc pas oublier la place que tient cette activité au sein de leur territoire. Ainsi, nous proposons de prendre plus en compte l'agriculture dans le plan de développement durable en proposant les orientations suivantes.

➤ ***Communication et information au sujet des pratiques agricoles alternatives :***

Les élus et la communauté de communes doivent davantage s'investir vis-à-vis des agriculteurs dans un souci de communication et d'information de meilleure qualité. La communauté de communes pourrait, par exemple, se charger de la promotion des aides extraterritoriales auprès des agriculteurs, afin de leur en faciliter la lisibilité. Dans le cadre du plan de développement durable, agriculteurs et élus doivent définir une stratégie d'agriculture durable sur l'ensemble du territoire. Cette stratégie doit contenir des objectifs et des mesures à prendre afin que l'agriculture apparaisse, en partie, moins déconnectée de son territoire.

Un objectif de la stratégie d'agriculture durable peut être l'adaptation des pratiques agricoles actuelles à des impératifs environnementaux. En effet, les techniques agricoles doivent être mises

au point de manière à ce que l'exercice de l'activité agricole ne crée que le moins de nuisances possible pour la nature.

Certaines pratiques agricoles permettent de maintenir la biodiversité du sol et proposent de travailler la terre sans la dégrader. Ces pratiques utilisent les propriétés naturelles du sol et de ses composants afin de limiter les dégradations du paysage et de l'environnement, engendrées par les pratiques agricoles actuelles. La communauté de communes doit sensibiliser les agriculteurs à ces pratiques plus durables.

➤ ***Fertilisation et purification des sols : exemple de techniques alternatives :***

L'utilisation d'engrais chimiques peut avoir d'importants impacts sur les cours d'eau et les nappes souterraines, lorsqu'ils sont utilisés de manière récurrente, et modifier durablement les sols. De plus, le drainage, qui est beaucoup pratiqué dans la communauté de communes, accélère le transfert des particules solubles (comme l'azote qu'on retrouve dans ces engrais) vers les cours d'eau. Il est donc nécessaire d'enrichir le sol par d'autres pratiques. Les légumineuses, par exemple, (haricots, petits pois, trèfle, luzerne, ...) représentent une source naturelle d'azote, molécules enrichissant la qualité du sol, en fixant et transformant l'azote de l'air. Leur utilisation permet donc d'éviter l'apport d'engrais azotés. Cette technique était déjà utilisée dans toute l'Europe au XVIème siècle et s'est sans doute raréfiée avec la spécialisation des cultures. La rotation des cultures pourrait donc passer par une étape de plantation de légumineuses afin de rétablir la fertilité du sol. De plus, certaines légumineuses peuvent servir à l'alimentation des animaux (la fêverole par exemple, de la famille du trèfle, du pois et du haricot), car elles présentent des valeurs énergétiques supérieures à celle des céréales classiques, surtout en protéines.



**Exemple d'illustration 10 : culture de féveroles en Lorraine.
Photo : DRAAF Lorraine.**

Le fait de mettre le sol en jachère est une autre méthode pour restaurer les sols ainsi que la biodiversité. En effet, les plantes de surface permettent d'enrichir le sol en matière organique par leur décomposition et diminuent le lessivage des nitrates vers les nappes phréatiques souterraines par absorption. Les pratiques culturales ont également une grande influence sur la biodiversité par leur plus ou moins grande capacité à disposer du carbone aux organismes du sol. Il est de rigueur de favoriser l'utilisation des matières organiques compostées, des sous-produits d'élevage ou des préparations à base de végétaux afin d'enrichir et favoriser la biodiversité des sols.

Afin de réduire la pollution engendrée par l'utilisation récurrente de produits phytosanitaires, il est possible de remplacer ces pesticides par des prédateurs naturels ou des préparations à base de plantes et de minéraux naturels. Cette méthode peut être plus ou moins efficace mais il est nécessaire, quoi qu'il en soit, de réduire et d'ajuster l'utilisation des produits chimiques.

➤ *Restauration du paysage écologique : l'exemple des haies*

La sensibilisation des agriculteurs et des municipalités concernant le rôle des corridors écologiques dans les espaces agricoles est une étape à mener prioritairement. Cette campagne d'explications devra être la plus large possible. On pourra notamment cibler la question des haies, niches écologiques accueillant diverses espèces (notamment parmi l'avifaune et les insectes). La plantation de haies permettra aussi de lutter contre l'érosion des sols. Ces opérations permettraient de faire revenir certaines espèces qui ont progressivement disparues du paysage local.

La question de la maîtrise foncière pour réaliser de telles actions sera une question centrale, à envisager en partenariat avec la SAFER du Bas-Rhin. Par ailleurs, la Région Alsace subventionne les mesures de création et de restauration des trames vertes par le biais du Contrat de Trame Verte et Biodiversité (CTVB), à destination des agriculteurs.

➤ *Le rôle et les avantages des AMAP :*

Ici aussi, le système des AMAP propose différents objectifs d'agriculture durable. Tout d'abord, le respect indéniable de l'environnement et des milieux naturels ainsi que, les risques de pollutions sont minimisés, comparés au mode de production conventionnel. En effet, les produits consommés sont sains et issus d'une gestion et d'une pratique plus responsable, où tout le monde se sent concerné. Ainsi, les AMAP permettent d'adopter et d'intégrer l'agriculture biologique, des mesures agro-environnementales et donc de profiter des nombreuses subventions les concernant.

D'autre part, le développement des AMAP permet de réduire la distance de transport des biens alimentaires qui sont produits plus localement mais aussi l'utilisation abusive d'emballages. Cela permet également de stimuler l'économie locale (emploi, consommation, ...), d'améliorer les relations et valoriser les particularités locales. Par conséquent, les AMAP se développent autour de

trois orientations en rapport avec le développement durable « écologiquement sain, socialement équitable, et économiquement viable » (*site national des AMAP, 2009*).

Ainsi, les AMAP se profilent comme une ligne directrice commune aux deux orientations proposées. Elles permettent à l'agriculture de s'intégrer dans l'économie locale, de créer des liens sociaux entre les agriculteurs et les habitants et de forger des habitudes respectueuses de l'environnement, partagées par les différents acteurs. Les futures politiques agricoles locales pourront s'inspirer de la réflexion qui est à la base des AMAP.

Si la communauté de communes veut réconcilier l'agriculture avec son territoire, elle devra ouvrir un espace de dialogue avec les agriculteurs et également jouer un rôle de médiateur entre les différents acteurs du territoire (consommateurs, producteurs, commerçants, ...).

Conclusion

L'agriculture de la communauté de communes possède encore aujourd'hui un fort potentiel de changement, qui lui permettrait de s'intégrer à nouveau dans la vie du territoire. Ce potentiel est principalement dû au maintien et à la perpétuation de certaines pratiques agricoles de production (diversité, qualité), mais aussi de vente (filères courtes). Il est aussi soutenu, mais dans une moindre mesure, par des projets ponctuels que les agriculteurs font émerger, principalement dans le domaine du développement local.

Il faut donc exploiter ce potentiel, et ne pas le laisser régresser à nouveau. Pour ce faire un mouvement endogène doit être lancé, composé de multiples initiatives locales fédérées et soutenues par le pouvoir local. Ainsi, c'est le rôle de la communauté de communes de mobiliser les différents acteurs (élus, agriculteurs, habitants, ...) et d'animer leurs rencontres, si elle veut gagner un réel droit de regard sur ce qui se fait sur un tiers de son ban intercommunal.

Enfin, une modification des horizons de l'agriculture ne peut se mettre en place que sur un temps long, il s'agit donc d'un travail de longue haleine, qu'il ne faut pas uniquement traiter ponctuellement et partiellement. Les projets mis en place devront être transversaux, tenant compte des différentes facettes de la question.

Annexes

Bibliographie

➤ Sites Internet :

<http://www.agriculture.gouv.fr>, site consulté en novembre 2009.

<http://www.region-alsace.eu>, site consulté en novembre 2009.

<http://www.cg67.fr>, site consulté en novembre 2009.

<http://www.sauer-pechelbronn.fr/>, site consulté en octobre-novembre-décembre 2009.

<http://www.draaf.alsace.agriculture.gouv.fr/>, site consulté en décembre 2009.

<http://www.ddaf67.agriculture.gouv.fr/>, site consulté en novembre 2009.

<http://www.safer.fr/safer-alsace.asp/>, site consulté en décembre 2009.

<http://amapalsace.net/>, site consulté en novembre 2009.

<http://scotan.alsacedunord.fr/>, site consulté en novembre 2009.

<http://www.cnrs.fr/>, site consulté en décembre 2009.

<http://www.natura2000.fr/>, site consulté en novembre 2009.

<http://www.touteleurope.fr>, site consulté en décembre 2009.

<http://www.parc-vosges-nord.fr>, site consulté en novembre 2009.

➤ Ouvrages :

PARTY, J-P. MULLER, N. *Guide des sols d'Alsace*. [Petite région naturelle N°1- Outre- Forêt]. 2005, 254 p.

PARTY, J-P. MULLER, N. *Guide de sols d'Alsace*. [Petite région naturelle N°3- Pays de Hanau et de Saverne]. 2008, 275 p.

➤ Entretiens :

Mercredi 28 octobre 2009 : entretien avec M. RUTSCH, maire de Woerth.

Jeudi 5 novembre 2009 : entretien avec M. WENDLING, agriculteur à Morsbronn-les-Bains.

Vendredi 6 novembre 2009 : entretien avec M. SCHLOSSER, maire de Lembach.

Mardi 10 novembre : entretien avec M. MEYER-KUHN, maire de Durrenbach.

Vendredi 20 novembre 2009 : entretien avec M. BERNHARD, agriculteur à Woerth.

Vendredi 20 novembre 2009 : entretien avec Mme FISCHER, maire de Preuschdorf.

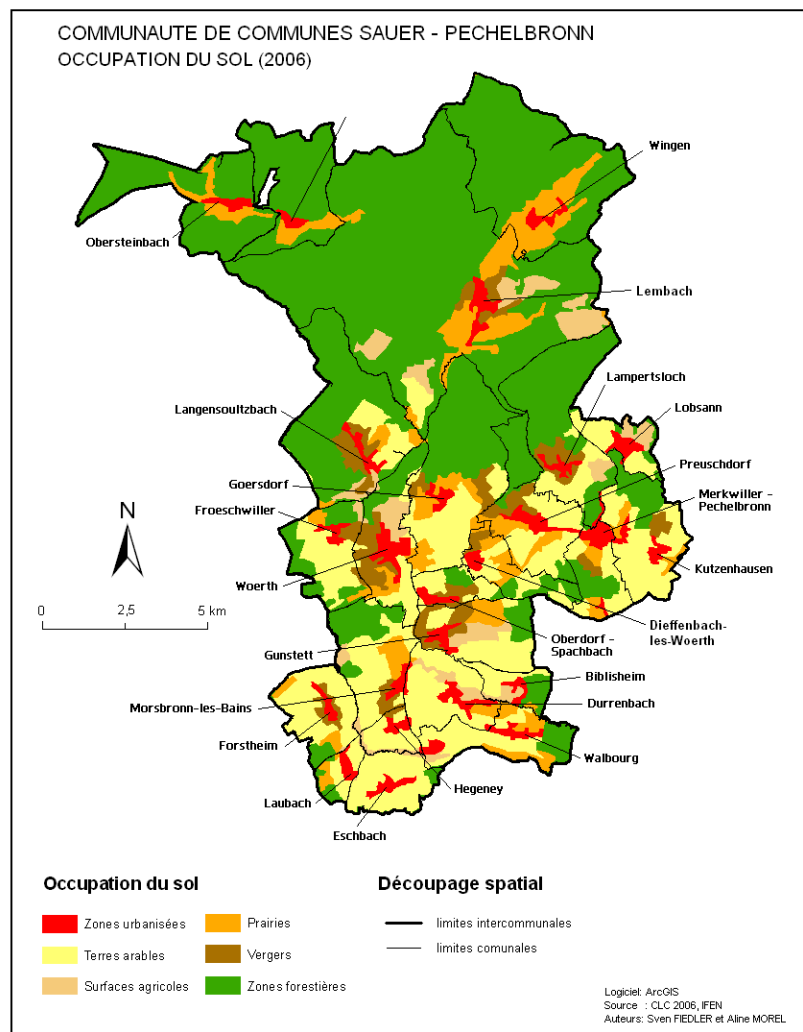
Mercredi 18 novembre 2009 : entretien avec M. SCHIELLEIN, agriculteur et ancien maire de Merkwiller-Pechelbronn.

Cartes

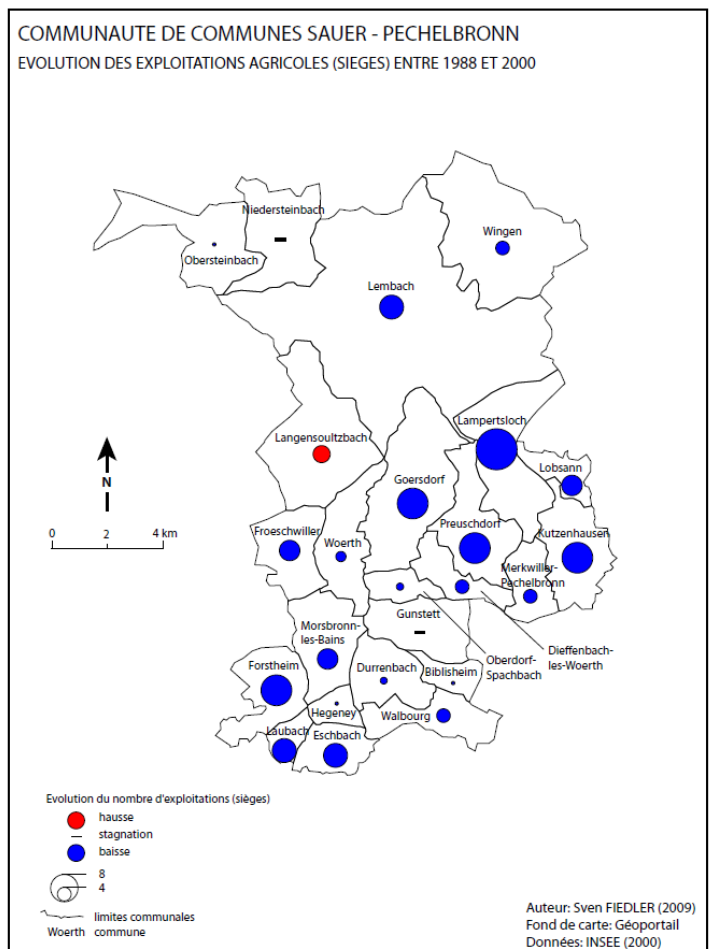
- **Carte 1** : présentation et localisation des différentes communes qui composent la communauté de communes Sauer-Pechelbronn (*source : site internet Sauer-Pechelbronn*).



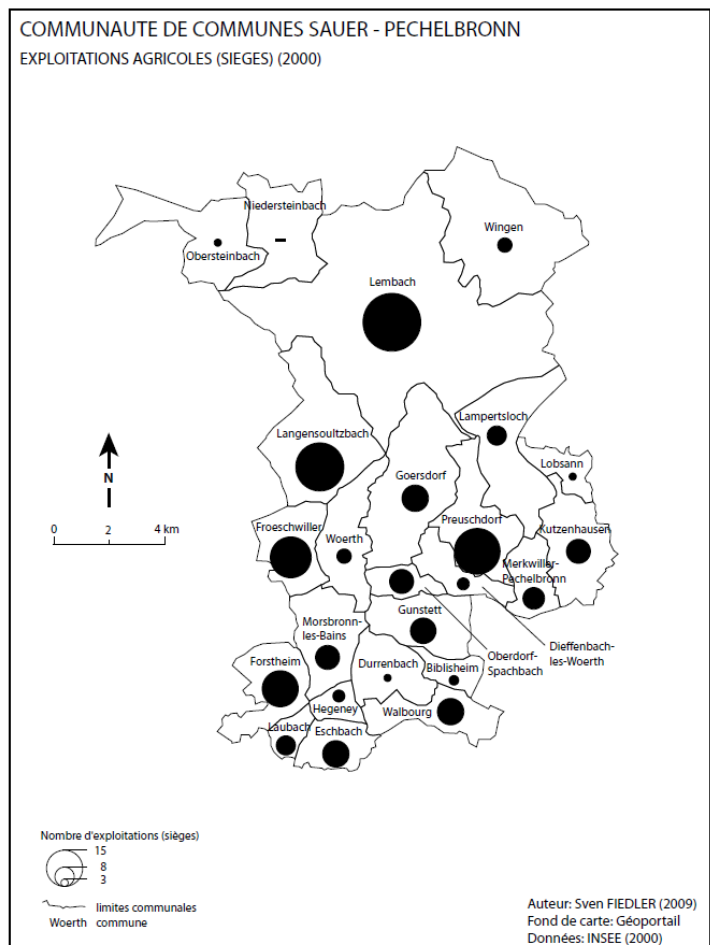
- **Carte 2** : typologie de l'occupation du sol en 2006 sur le territoire de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn.



➤ **Carte 3** : évolution des exploitations agricoles entre 1988 et 2000.



➤ **Carte 4** : nombres d'exploitations sièges en 2000.



➤ **Carte 5** : situation de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn dans le Bas-Rhin.

Une intercommunalité du nord de l'Alsace, polarisée par Haguenau et Wissembourg

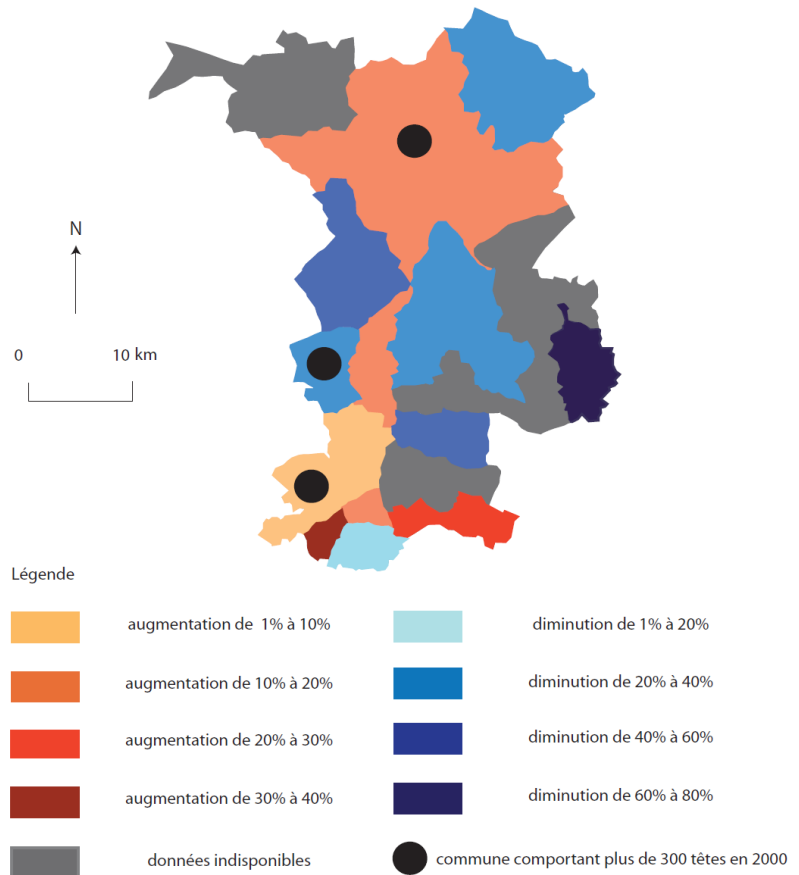


Source: <http://www.dates-soldes-libres.com/departements/carte/67.jpg>

Auteur : THIBAUT Laure, décembre 2009

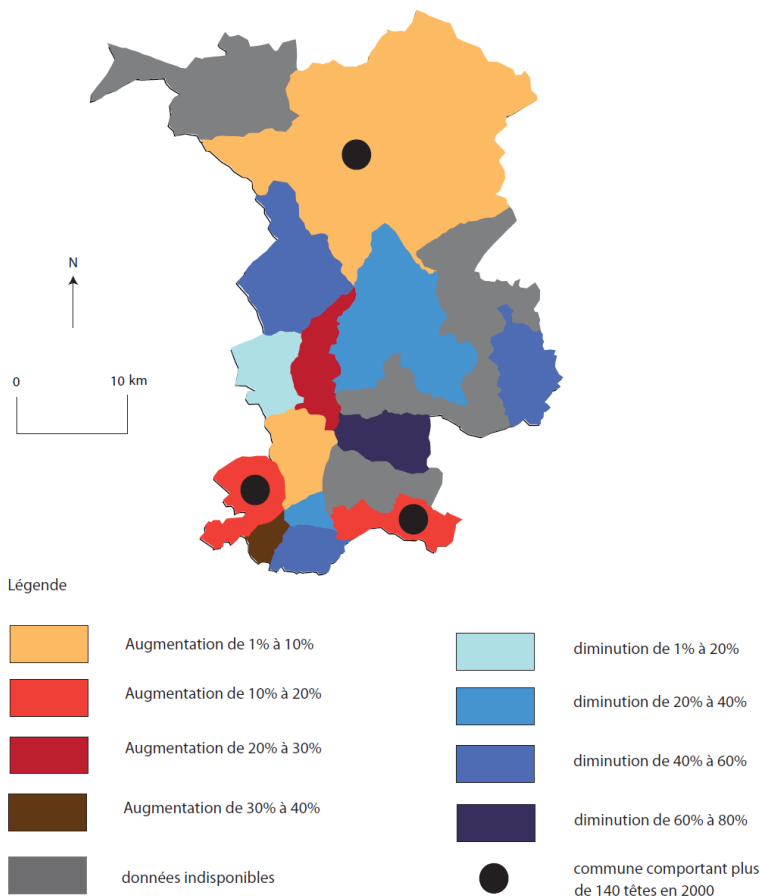
➤ **Carte 6** : évolution des cheptels bovins entre 1988 et 2000.

Une majoritaire baisse du nombre de cheptels bovins à Sauer-Pechelbronn entre 1988 et 2000



➤ **Carte 7** : évolution des cheptels vaches entre 1988 et 2000.

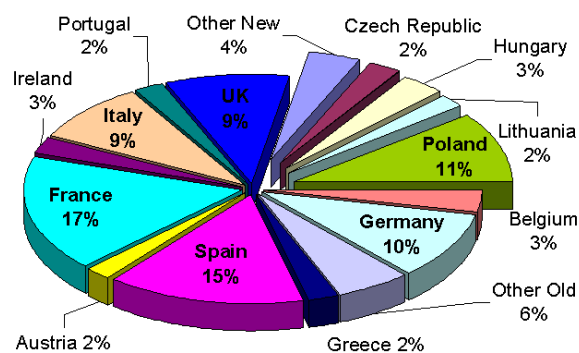
Une évolution hétérogène pour les cheptels vaches entre 1988 et 2000, mais un résultat plutôt négatif



Source : carte personnelle: THIBAUT Laure, décembre 2009

➤ **Diagramme 1** : surface agricole par pays de l'UE (source : wikipédia).

Percentage of EU Farm Land by Country



➤ **Diagramme 2** : bénéficiaires de la PAC en 2004 (source : wikipédia).

CAP Beneficiaries 2004

